

**COMITÉ D'AUDITION
DU CONSEIL DU PATRIMOINE CULTUREL
DU QUÉBEC**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. YVES LEFEBVRE, président
Mme ANN MUNDY, vice-présidente
M. SERGE FILION
M. DENIS BOUCHER

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LE PLAN DE CONSERVATION
DU SITE PATRIMONIAL DE LA PRAIRIE**

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

Séance tenue le 13 mai 2015 à 19 h
Espace Rive-Sud
500, avenue du Golf
La Prairie

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|----|
| SÉANCE DU 13 MAI 2015 | |
| SÉANCE DE LA SOIRÉE | |
| MOT DU PRÉSIDENT | 1 |
| PRÉSENTATION DES MÉMOIRES | |
| SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE LA PRAIRIE-DE-LA-MAGDELEINE | |
| ASSEMBLÉE DE FABRIQUE DE LA NATIVITÉ DE LA SAINTE-VIERGE..... | 3 |
| M. Gaétan Bourdages | |
| ANNE-MARIE CHOPIN | 11 |
| VILLE LA PRAIRIE..... | 20 |
| M. Benoît Fortier | |
| M. Donat Serres | |
| M. Jean Bergeron | |
| MUSÉE D'ARCHÉOLOGIE DE ROUSSILLON | 38 |
| M. Frédéric Hottin | |
| Mme Julie Poulin | |
| MICHEL GAUTHIER | 45 |
| OLIVIER REFFO..... | 57 |
| GAÉTAN BOURDAGES | 62 |
| MICHEL GAUTHIER | 62 |
| XAVIER LAFERRIÈRE | 63 |
| MOT DE LA FIN | 66 |

**SÉANCE DU 13 MAI 2015
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT**

5 **PAR LE PRÉSIDENT :**

10 Bonsoir. Merci d'être avec nous ce soir. Je suis Yves Lefebvre, président du Conseil du patrimoine culturel du Québec et je suis accompagné ce soir des mes collègues Ann Mundy qui est vice-présidente du Conseil, Serge Fillion à ma gauche qui est urbaniste et membre du Conseil et Denis Boucher qui est historien, également membre du Conseil du patrimoine religieux du Québec et bien sûr, membre du Conseil du patrimoine culturel du Québec.

15 Alors donc bienvenue à cette audience publique qui fait partie de la consultation publique qui est entreprise déjà depuis quelques semaines sur le plan de conservation du site patrimonial de La Prairie.

Alors merci de votre participation et de votre engagement qui témoignent, le moins qu'on puisse dire, de votre intérêt pour ce site patrimonial d'importance nationale.

20 La séance de ce soir est diffusée en direct sur le site Web du Conseil. Je saisis donc l'occasion pour saluer les personnes qui sont à l'écoute à la maison. Tous les propos de ce soir sont enregistrés, de sorte que la séance sera également disponible en différé dès demain sur le site Web du Conseil. De plus, une transcription sera aussi mise à votre disposition dans quelques jours, toujours sur le site Web, donc le verbatim, le mot à mot sera déposé dans le site Web dans les prochains jours.

25 Je saisis également l'occasion pour vous rappeler, je l'avais fait il y a un mois environ, que vous pouvez également – une centaine de personnes déjà l'ont fait – répondre à un questionnaire qui est en ligne jusqu'à vendredi. C'est une nouvelle méthode, une nouvelle façon de faire que nous expérimentons cette fois-ci qui vient, non pas se substituer à l'audience publique et à vos mémoires, mais vient s'ajouter comme moyen additionnel de consultation auprès de la population. Donc ce questionnaire-là est en ligne sur notre site Web toujours jusqu'à vendredi

30 Je rappelle donc les principales étapes de maintenant jusqu'à l'adoption du plan de conservation.

35 Donc après la séance de ce soir, dans les prochains jours, le Conseil produira d'abord un rapport de consultation. Un rapport de consultation, dans le fond, c'est simplement un document qui va refléter le plus fidèlement possible vos propos à la ministre, incluant vos commentaires, vos

40 suggestions et éventuellement vos recommandations. Donc c'est un document qui traduit
fidèlement vos propos sans les interpréter et sans apporter le commentaire du Conseil.

45 Dans un deuxième temps, le Conseil formule à la ministre un avis sur le plan de
conservation. Alors là, l'avis du Conseil est un avis qui est une interprétation que le Conseil fait du
plan de conservation. Et pour faire un avis éclairé, bien sûr on s'inspire, entre autres choses, de
ce que vous allez nous dire. On est perméable à vos propos.

50 Je rappelle que le Conseil du patrimoine culturel est un organisme de consultation
autonome et indépendant du ministère. C'est un organisme qui a pour mission de conseiller la
ministre en matière de tout ce qui a trait à la Loi sur le patrimoine culturel.

55 Dans une troisième étape, après qu'on ait fait cet avis et ce rapport de consultation, le
ministère va réviser son plan de conservation pour tenir compte justement des propos entendus
ce soir et de l'avis du Conseil, donc va bonifier le plan de conservation pour en arriver finalement
à une quatrième étape qui est la publication du document final par la ministre.

60 Et là, je peux pas présumer de l'agenda de la ministre, mais on peut imaginer d'ici quelques
mois que la ministre rendra public ce plan de conservation qui sera finalement le document qui
contiendra les orientations de la ministre, orientations qui guideront désormais ses décisions en
ce qui a trait aux interventions dans le plan de conservation.

65 Ce soir, il y a six (6) ou sept (7) intervenants qui se sont inscrits pour présenter un mémoire.
Donc chaque personne disposera d'environ cinq (5) minutes pour faire sa présentation; à la suite
de quoi, un échange avec les membres du Conseil s'ensuivra.

En passant, si d'autres personnes veulent intervenir, vous êtes bien sûr les bienvenus. Mais
on va d'abord entendre ceux qui ont un mémoire à présenter, puis ensuite, si d'autres personnes
veulent intervenir, bien, c'est avec plaisir qu'on va vous entendre.

70 Donc je voudrais remercier tous les participants et en particulier ceux qui nous ont transmis
leur mémoire. Soyez assurés que ces mémoires-là, nous les avons lus, nous les avons étudiés,
analysés sous toutes les coutures et on y a apporté toute l'attention requise.

75

80 **PRÉSENTATION DES MÉMOIRES**
SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE LA PRAIRIE-DE-LA-MAGDELEINE
ASSEMBLÉE DE FABRIQUE DE LA NATIVITÉ DE LA SAINTE-VIERGE

85 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Sans plus tarder, j'invite notre premier intervenant ce soir, monsieur Gaétan Bourdages de la Société d'histoire de La Prairie. Donc monsieur Bourdages, si vous voulez prendre la parole. Et de façon technique, si vous voulez s'il vous plait vous identifier formellement au micro pour les fins de la transcription. Merci beaucoup.

90 **PAR M. GAÉTAN BOURDAGES :**

95 Bonjour. Mon nom est Gaétan Bourdages. Je parle ici au nom de la Société d'histoire de La-Prairie-de-la-Magdeleine et de l'Assemblée de fabrique de la Nativité de La Prairie.

Je vais vous résumer un peu le contenu du mémoire qui a été présenté, que vous avez déjà en main.

100 Les rédacteurs du plan de conservation ont manifesté un intérêt marqué pour la conservation du patrimoine immobilier et une préoccupation sans équivoque pour la richesse archéologique du Vieux-La Prairie. Ce choix trahit une méconnaissance évidente du milieu et une ignorance des sensibilités locales.

105 Le plus ancien quartier de La Prairie est d'abord un milieu de vie aux interactions complexes alors qu'on se borne ici à le traiter uniquement comme un seul ensemble architectural et archéologique.

110 Autrement dit, on a fait dans le document que vous avez présenté comme s'il n'y avait pas de monde dans le Vieux-La Prairie, il y avait juste des affaires archéologiques puis des beaux bâtiments.

115 Souvent laissés dans l'ignorance et rarement sinon jamais consultés, les résidents du site patrimonial doivent supporter à la fois le bruit causé par la circulation sur l'autoroute et les charges financières résultant des directives imposées par le ministère sur toutes les modifications souhaitées à leurs résidences.

Malgré l'importance du périmètre concerné, il ne semble pas y avoir d'intention manifeste à régler de façon prioritaire le cas du site Rose et Laflamme. À ce sujet, le ministère et les responsables locaux ignorent l'inventivité et l'imagination qui pourraient surgir d'une consultation

120 auprès des résidents, des commerçants et des organismes locaux. Autrement dit, on trouve que dans ce dossier-là, on agit comme si on allait organiser le monde sans leur demander ce qu'ils en pensent.

125 Les réflexions de la MRC et de l'administration municipale se portent actuellement vers l'aménagement du futur quartier TOD, un concept qui semble pour le moment mal maîtrisé. C'est comme si tout d'un coup, la priorité était passée ailleurs, puis je pense que Rose et Laflamme, là, on va l'endurer longtemps comme ça.

130 Enfin, le site patrimonial doit être redynamisé, son périmètre redéfini. Là, dans le document, on précise comment on voudrait que ce soit fait, et la population locale et régionale mieux informée de l'existence et de la richesse du secteur. Parce que c'est un secteur qui gagne à être connu et là, actuellement, il y a peu de choses qui sont faites pour ça.

135 D'ailleurs, on vous a signalé dans le mémoire que même la signalisation routière indique encore depuis trois (3) ans qu'il s'agit d'un arrondissement historique et non pas d'un site patrimonial.

140 Alors voilà en gros, en résumé évidemment, ce qui est contenu dans le mémoire qui a été présenté.

PAR LE PRÉSIDENT :

145 Merci. Merci de votre présentation. Pour ma part, j'ai quelques questions, peut-être que mes collègues en ont aussi. Si je peux briser la glace tout de suite, j'aimerais juste que vous précisiez un petit peu votre pensée, quand vous dites que les auteurs du plan font preuve de méconnaissance et d'ignorance du quartier, juste préciser ça.

PAR M. GAÉTAN BOURDAGES :

150 En fait, ce qu'on a sur le cœur un peu nous autres, c'est que, entre autres, la Société d'histoire qui est là depuis quarante (40) ans, puis les citoyens du milieu se voient habituellement – c'est la même chose dans d'autres ministères, dans l'Éducation, on a vécu les mêmes choses – c'est qu'on se fait imposer par Québec des règles, puis des trucs comme ça, mais on va rarement voir dans le milieu s'il n'y a pas des solutions aux problèmes qui sont nettement imaginatives et souvent très intelligentes.

155 Autrement dit, on fait comme si les gens de la place n'existaient pas, sauf quand on a besoin de consulter leur bibliothèque ou leurs documents d'archive.

160

PAR LE PRÉSIDENT :

Mais la consultation que l'on fait présentement, c'en est une forme de consultation aussi?

165

PAR M. GAÉTAN BOURDAGES :

Absolument. Mais je parle, moi, depuis quarante (40) ans, de tout ce qui s'est fait dans le site patrimonial, il y a rarement eu de la consultation. Les résidents du secteur sont les premières personnes intéressées à la valorisation du secteur, mais elles sont souvent les dernières sinon jamais consultées.

170

PAR LE PRÉSIDENT :

175

Je termine rapidement là-dessus! Est-ce que vous avez l'impression qu'avec ce projet de plan de conservation qui est perfectible, mais au moins il y en a un, est-ce qu'avec ce projet de plan de conservation, lequel fait l'objet d'une consultation publique qui va donner lieu à un projet, espérons-le, bonifié, amélioré, est-ce que vous pensez au moins – et je pense que vous faisiez référence au ministère – que le ministère est dans la bonne direction, là?

180

PAR M. GAÉTAN BOURDAGES :

185

Définitivement. Sauf que, je me souviens que la dernière fois, il y a un résident qui est venu dire que les résidents de l'arrondissement, du Vieux-La Prairie n'avaient pas été mis au courant de l'activité de consultation. Évidemment, votre réponse a été de dire, bien oui, on l'a dit dans les journaux, puis on l'a dit ailleurs. Mais il n'y a pas eu d'invitation expresse auprès de ces résidents-là qui sont les premiers concernés par toutes les modifications qui sont faites dans le secteur.

Les gens qui habitent d'autres quartiers de La Prairie, leur seule préoccupation, eux autres, c'est que la gestion municipale ne mette pas plus d'argent là qu'elle en met ailleurs.

190

PAR Mme ANN MUNDY :

Dans votre mémoire, vous mentionnez que vous ne souhaitez pas que le comité de mise en valeur du Vieux-La Prairie soit ressuscité, mais de quelle façon justement les citoyens devraient être consultés, d'après vous?

195

PAR M. GAÉTAN BOURDAGES :

Ce serait quelque chose probablement à redéfinir. C'est que l'expérience du comité de mise en valeur du Vieux-La Prairie n'a pas été, à ce que je sache, une expérience très heureuse. Il y a

200 eu des réunions, il y a des choses qui se sont faites, même les commerçants ne réussissent pas à s'organiser puis à s'entendre entre eux sur ce qu'ils veulent faire avec les commerces dans le Vieux-La Prairie, puis comment orienter ça.

205 Et puis finalement, ce comité-là, ça a rarement abouti à des décisions importantes. Il y avait beaucoup d'enjeux là-dedans, puis chaque groupe a ses intérêts propres. C'est difficile de faire s'entendre tout ce monde-là, c'est pas évident.

210 Mais je ne peux pas dire que ça a été une expérience des plus heureuses que ce comité-là, où il y avait évidemment un représentant du conseil municipal, quelqu'un du ministère qui était toujours là, quelqu'un de la Société d'histoire, des résidents du Vieux-La Prairie aussi étaient représentés. Mais à mon avis, ça n'a jamais donné des résultats très probants.

Peut-être que la formule serait à parfaire ou à redéfinir.

215 **PAR Mme ANN MUNDY :**

Comme un genre de table de concertation.

220 **PAR M. GAÉTAN BOURDAGES :**

Oui. Effectivement, c'est une forme de consultation. Je pense que les décisions qui étaient prises là étaient apportées à la fois au ministère et à l'hôtel de ville.

225 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Il y a plusieurs formules qui existent un petit peu partout, et la formule idéale n'existe pas manifestement. Mais il y a, comme le souligne ma collègue Ann, à certains endroits des tables de concertation; on voit ça notamment dans le Vieux-Montréal, on le voit également dans le Vieux-Québec et aussi au Mont-Royal qui est également un site patrimonial.

230 Est-ce que les résultats sont au rendez-vous, ça reste à voir, mais au moins, il y a une chose qui est certaine, c'est que ces tables de concertation qui regroupent tous les principaux détenteurs d'enjeux, bien, au moins, ça semble fonctionner et les messages passent là, les enjeux sont définis, et les bonnes questions sont posées. Est-ce que c'est une solution qui pourrait être appropriée ici, je ne le sais pas, je ne suis pas de La Prairie, mais je vous pose la question?

235

PAR M. GAÉTAN BOURDAGES :

240 En fait, je dirais qu'au départ, pour que ça fonctionne, il faudrait qu'autour de la table, tout le monde considère que nous sommes tous des partenaires égaux, ce qui n'est pas toujours le cas.

PAR M. DENIS BOUCHER :

245 Monsieur Bourdages, moi, j'aurais une question en lien avec les commentaires que vous avez formulés sur le peu d'attention que le plan accordait au milieu naturel, milieu naturel étant ici à traiter comme un élément en général.

250 Je me demandais, est-ce qu'il y a un site ou est-ce qu'il y a des endroits auxquels vous pensez quand vous parlez de milieu naturel ou de sites qui ont une qualité naturelle qui mériteraient d'être mieux définis et mieux préservés?

PAR M. GAÉTAN BOURDAGES :

255 Bien en fait, dans le mémoire, nous, on demande que dans la redéfinition du périmètre, soient incluses les berges de la rivière Saint-Jacques. Là, je pense qu'il y a une opposition de la part de la municipalité là-dessus à cause du projet TOD, vous allez en entendre parler ce soir, et puis aussi le bord du fleuve, qui dans le fond n'a jamais été vraiment développé. On l'a rendu accessible par la passerelle, et si on veut y aller en auto, c'est un peu compliqué, il faut aller retourner à Brossard, puis le reste. Il n'y a pas vraiment d'accès facile. Il y a la passerelle, mais il
260 n'y a pas vraiment d'aménagement qui permette aux gens de profiter du fleuve, alors qu'autrefois, les gens vivaient au bord de l'eau.

265 Puis en plus, avec l'autoroute qui est là, c'est pas facile d'avoir accès au fleuve. Puis dans le fond, on va sur le bord de l'eau pour quoi actuellement, c'est soit pour aller à la pêche ou aller se promener sur l'eau. Il n'y a rien là finalement. Il y a une table à pique-nique, je pense.

PAR M. SERGE FILION :

270 Ce que j'allais vous dire, c'est que vous êtes conscient que le plan de conservation qui est soumis, c'est quand même un effort de synthèse pour essayer de nous donner ce qui doit être préservé, les points forts, les points faibles, et je pense en tout cas, étant de l'extérieur, juste ce que vous avez fait depuis trente (30) ans ici sur l'arrondissement historique mérite notre admiration, parce que vous avez quand même fait plusieurs pas et vous les soulignez d'ailleurs dans votre rapport.

275 Mais la question, je pense que tout le monde doit être conscient qu'un plan de conservation n'a de chance de se réaliser, et la deuxième et troisième étape de mise en valeur du site n'ont des chances à se réaliser que si on est conscient que c'est une gouvernance partagée.

280 Et cette gouvernance partagée part d'abord, comment je dirais, d'une vision commune, d'un consensus de la collectivité locale.

285 Là, ce que vous me dites à propos des discussions, ça semble encore difficile, mais c'est la condition sine qua non de démarrage. Si on veut brûler les étapes, aller plus rapidement, je pense que tout le monde va s'interroger, est-ce qu'il y a un consensus, est-ce qu'il y a une volonté commune, est-ce que c'est un grand projet de société! Puis je pense que le plan de conservation, malgré ses imperfections met la table un peu autour de quoi pourrait être bâti.

290 Je suis aussi de votre avis que dans certains sites, bien, il faudrait peut-être aller un peu plus loin, comme les deux (2) grands enjeux que vous mentionnez, soit la conservation des rives du fleuve, mise en valeur, et le site Rose et Laflamme qui sont des enjeux quand même assez costauds, qu'on peut pas laisser aux limbes éternellement, qu'il y ait une espèce de vision commune.

295 Mais là-dessus, est-ce que vous êtes un de ceux qui pouvez autour de vous rassembler le plus de gens possible autour d'une vision commune! C'est de là que tout va partir. On peut pas faire un plan d'action si on n'a pas de vision commune, parce que là, on va aller dans toutes les directions.

300 Comment vous sentez ça, vous, du milieu?

PAR M. GAÉTAN BOURDAGES :

305 Bien moi, j'en reviens à ce que je vous ai dit tout à l'heure. Il y a deux (2) éléments de base pour que ça fonctionne. C'est qu'on soit des partenaires égaux et qu'on travaille comme des complices. Il faut qu'il y ait une complicité entre le milieu, les résidents du Vieux-La Prairie, les commerçants, les organismes locaux et le ministère et la municipalité, pour dire, qu'est-ce qu'on fait avec ça, le Vieux-La Prairie! Qu'est-ce qu'on va faire avec le site Rose et Laflamme!

310 Là, on a vu toutes sortes de projets à date, mais c'est des choses qui viennent d'ailleurs ou qui viennent d'en haut. Les gens du milieu, eux autres, ignorent totalement ce qui s'en vient avec ça, mais c'est là qu'ils vivent, eux autres. Les gens qui vont habiter le site Rose et Laflamme, c'est leur futur voisin, ça. Qu'est-ce qu'il va y avoir, là? On leur a jamais demandé leur opinion là-dessus.

PAR LE PRÉSIDENT :

315

Juste là-dessus, sur la question du site Rose et Laflamme, parce que vous y revenez souvent, puis je pense que c'est important également qu'on en parle, vous semblez dire ou je crois comprendre plutôt que la responsabilité du design du site Rose et Laflamme serait le ministère, est-ce que c'est ça que vous nous dites?

320

PAR M. GAÉTAN BOURDAGES :

Non.

325

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci.

PAR M. GAÉTAN BOURDAGES :

330

Ce que je dis, c'est que je souhaite que cet aménagement-là soit fait en partenariat et en complicité avec le ministère, la municipalité et les gens qui vivent dans le Vieux-La Prairie.

PAR LE PRÉSIDENT :

335

Parce que vous êtes bien conscient que le plan de conservation est un document d'orientation. C'est un document d'orientation dont se dote la ministre pour guider ses décisions sur les demandes de travaux qui lui sont soumises.

340

Le plan de conservation n'est pas un document, c'est pas un plan de développement, c'est pas un document dans lequel on établit les projets qui se feront ou qui ne se feront pas. C'est un document qui analyse les projets qui sont présentés et ça dit, oui, tel projet est acceptable ou pas acceptable aux yeux et vues des orientations. C'est là qu'il faut faire cette nuance-là.

345

Bon, je ne sais pas s'il y a d'autres questions? Oui madame Mundy.

PAR Mme ANN MUNDY :

350

Justement, est-ce que vous êtes en accord avec les orientations du plan de conservation concernant le site Rose et Laflamme?

PAR M. GAÉTAN BOURDAGES :

355 Oui, je dirais qu'on a déjà eu des projets venant de l'École d'architecture de Montréal, je ne
sais pas si vous avez déjà vu ce truc-là, ça faisait partie des travaux de maîtrise où les étudiants
nous avaient présenté différents projets d'aménagement immobilier dans le site Rose et Laflamme.

360 Évidemment, tout le monde souhaite dans le Vieux-La Prairie que ce soit développé de
façon harmonieuse et en conformité avec le reste du secteur. Il n'est pas question d'avoir là des
édifices à étages et tout ça. Mais c'est l'immobilier pour les résidents avec des commerces de
proximité, c'est de ça qu'on parle, avec évidemment ce que vous soulignez, le rappel de l'ancien
ruisseau Saint-Louis, l'ouverture de la rue Saint-Louis, tout ça, l'ancien ruisseau Girard qu'il y en a
juste un bout. En tout cas, on parle de la même chose!

365 Certainement qu'on est d'accord avec ça. Évidemment, le problème majeur, c'est toujours la
même chose, c'est le problème de la décontamination des sols entre autres.

PAR Mme ANN MUNDY :

370 Oui, c'est ça. J'aurais peut-être une dernière question sur les agrandissements!

Vous jugez que les exemples qui sont présentés dans le plan de conservation sont
discutables, j'aimerais peut-être que vous précisiez votre pensée.

375 **PAR M. GAÉTAN BOURDAGES :**

Est-ce que c'est vous qui avez dit que c'était beau?

PAR Mme ANN MUNDY :

380 Non, non, je vous pose la question. Je les ai sous les yeux, là.

PAR M. GAÉTAN BOURDAGES :

385 Bien en fait, personnellement, moi, je n'ai pas trouvé que c'était des aménagements si
extraordinaires que ça. Évidemment, ça devient une question de goût puis d'esthétique. Il y a peut-
être d'autres exemples meilleurs que ceux-là dans le Vieux-La Prairie.

390 En fait, ça nous aurait fait plaisir de vous faire visiter le Vieux-La Prairie à notre façon, avant
que le document soit produit, parce que là, vous auriez eu le point de vue des gens du milieu sur
ça. C'est toujours la même histoire.

C'est que les choses qui viennent d'ailleurs oublient qu'il y a des gens qui sont là depuis longtemps et qui ont une autre vision du milieu dans lequel ils vivent, et puis que ce que vous trouvez beau, bien, les autres se sont peut-être fait imposer ou en tout cas!

395

PAR LE PRÉSIDENT :

Bien, merci.

400

ANNE-MARIE CHOPIN

PAR LE PRÉSIDENT :

405

Juste en attendant la venue du prochain intervenant qui est madame Chopin, je voudrais simplement réitérer, pour que les choses soient claires, qu'il n'y ait pas d'ambiguïté dans l'esprit de quiconque, le plan de conservation, c'est pas un document qui a été écrit par le Conseil du patrimoine culturel du Québec. Il faut que ce soit bien clair.

410

C'est un document qui a été produit par le ministère de la Culture, et la ministre de la Culture a demandé au Conseil de vous consulter sur ce plan-là. Je veux juste qu'il n'y ait pas d'ambiguïté. Merci.

415

Madame Chopin!

PAR Mme ANNE-MARIE CHOPIN :

Bonsoir.

420

PAR LE PRÉSIDENT :

Bonsoir.

425

PAR Mme ANNE-MARIE CHOPIN :

J'ai préparé des feuilles photocopiées pour ceux qui veulent le lire plutôt que juste m'écouter. J'ai quatre (4) pages à lire.

430 Bonsoir, je m'appelle Anne-Marie Chopin, je suis propriétaire de deux (2) maisons dans le quartier du Vieux-La Prairie dont ma résidence principale, la maison François-Plante où je suis la huitième femme des vingt et un (21) propriétaires de cette maison.

435 C'est l'une des plus belles maisons résidentielles en pierres du Vieux-La Prairie, celle qui délimite le quartier historique.

440 Construite vers 1823, elle est située au 191, rue Saint-Henri. Vue de l'extérieur, c'est une magnifique maison digne d'un tableau. Malheureusement, c'est une maison malade et gravement affectée par son environnement immédiat. Et je sais qu'elle n'est pas la seule qui soit dans cet état dans le quartier historique.

445 Mon père était l'un des membres fondateurs de la Société d'histoire de La Prairie. Il y a quarante-cinq (45) ans, il y avait un mouvement où les gens sentaient l'urgence de préserver le patrimoine bâti de cette ville. Un groupe d'hommes se réunissait bénévolement et aidait à restaurer les belles d'autrefois.

450 J'ai vu mon père participer à la restauration de plusieurs maisons dont le Vieux-Fort et la maison tout juste à côté du sentier en face de l'église. Il revenait à la maison couvert de poussière, et l'odeur du décapant collée sur la peau.

J'ai grandi dans un milieu où on a la passion et le respect du patrimoine bâti. Il y a quarante-cinq (45) ans, il y avait de l'entraide, mais ce n'est plus vrai aujourd'hui.

455 Moi, j'ai pas choisi la maison François-Plante, c'est elle qui a trouvé son ange, son gardien et protecteur. Et heureusement d'ailleurs, car si elle avait été vendue à un entrepreneur, elle n'aurait jamais pu être rentable et elle n'existerait plus aujourd'hui.

460 Comme la maison de monsieur Brisson sur la rue Saint-Paul ou la belle maison Sainte-Marie de 1771 qui, toutes les deux, ont été rasées en pleine nuit.

465 La maison François-Plante est bordée par la rue Saint-Laurent et la très passante rue Saint-Henri qui donne sur l'autoroute 132. Oui, le bruit est assourdissant, incessant; non seulement il y a le bourdonnement continu de l'autoroute, mais il y a aussi le bruit créé par le passage des automobiles et des camions sur la rue Saint-Henri à moins de cinq mètres (5 m) de la maison. Ça roule vite, les gens sont pressés. Il n'y a pas de dos-d'âne pour ralentir la vitesse.

Le flot de circulation est intense et s'accroît d'année en année.

470 Au moment des travaux de réfection du boulevard Taschereau et du carrefour giratoire en 2012, les véhicules lourds et chargés en provenance du parc industriel passaient à toutes les deux secondes et demie (2 ½ s). Plutôt que d'emprunter le boulevard Taschereau comme ils devaient, ils prenaient le chemin le plus court, soit la rue Saint-Henri jusqu'à la 132. C'était sans arrêt, sauf entre une heure trente (1 h 30) et trois heures (3 h) du matin où ça se calmait.

475 Vous direz que c'est impossible, mais croyez-moi! Un vendredi soir, à compter de onze heures (11 h), j'étais tellement exaspérée que j'ai chronométré le passage des camions. Pendant près d'un an, à toutes les deux secondes et demie (2 ½ s), on sentait la maison trembler. Or, une fondation en moellon, comme celle de cette maison, n'offre pas la résistance nécessaire pour parer contre les poussées latérales engendrées par le passage des camions ni conçue pour reprendre les charges générées par un tel flot de circulation.

480 Tout juste avant, il y avait eu les travaux de remplacement du système d'égout sur la rue Saint-Laurent. La rue avait été complètement ouverte sur toute sa longueur et sa largeur. Vous direz que tout ça n'a pas d'impact? Au contraire. La partie sud-ouest de la maison s'est affaissée de deux pouces (2 po) pendant cette période.

485 C'est aussi en raison de tout cet achalandage et des vibrations qu'il y a eu le premier bris d'eau le 19 mai 2013. Tout de suite après le dégel en profondeur de la terre.

490 La connexion de l'entrée d'eau de la ville à la maison a été rompue. La nappe phréatique qui ne se trouve qu'à quatre pieds (4 pi) dans notre quartier a gonflé au point où le terrain était complètement inondé. Le sol de la cave est devenu malléable comme si on marchait sur un matelas.

495 La Ville a réparé le bris en réutilisant la même connexion de plomb. Une bague a été installée pour rattacher le tuyau galvanisé de ma maison à la ville. Malheureusement, j'ai été mal conseillée. Il aurait fallu qu'à ce moment-là, je change l'entrée d'eau sur toute sa longueur, mais personne n'a rien dit.

500 L'humidité est devenue excessive et incontrôlable, ce qui a causé une propagation de lichen tout autour de la base de la fondation et du salpêtre sur les murs. Le système de ventilation à air soufflé véhiculait ces particules de moisissure dans toutes les pièces, et nous sommes tous devenus malades : rhumes à répétition, migraines, crises d'allergie, crises d'asthme.

505 La cave est en terre battue. Il y avait eu une excavation antérieure il y a plus de cinquante (50) ans, mais la terre excavée avait simplement été repoussée dans deux (2) points de la cave. J'ai fait une demande au ministère de la Culture pour pratiquer une ouverture dans la fondation et

sortir tous les rebuts de terre ainsi que la terre contaminée, et amener un apport d'air frais dans cette cave où l'odeur de fermenté est insoutenable.

510

J'ai reçu l'autorisation le 23 décembre, après trois (3) mois de discussion à essayer de faire comprendre l'urgence de la situation. Mais tout juste avant de recevoir l'autorisation, il y a eu un second bris d'eau de l'entrée d'eau de la maison, et la cave est alors devenue un immense trou de boue. J'ai dû faire déenergiser le système de chauffage en plein mois de janvier, faire installer des chaufferettes de chantier, changer les panneaux électriques et tout le filage pour accommoder un système de chauffage à convecteur.

515

J'ai dû également changer toute la tuyauterie galvanisée pour des tuyaux de cuivre.

520

Puis mon entrepreneur a déterré la colonne d'égout qui ne se trouvait enfouie que de quelques pouces pour s'apercevoir qu'elle était brisée à plusieurs endroits et en pente négative.

Je tais mes commentaires sur les odeurs nauséabondes qui régnaient dans cette maison depuis déjà un bon moment.

525

J'ai investi plus de trente mille dollars (30 000 \$) en réparations cette année, soixante-cinq mille (65 000 \$) en tout depuis l'achat de la maison il y a sept (7) ans, que j'ai payée au prix du marché. Pourtant, la maison n'a actuellement aucune valeur, sauf la valeur marchande de son terrain.

530

La maison nécessite un investissement supplémentaire de plus de quatre-vingt mille dollars (80 000 \$) pour faire les réparations dont elle a besoin. Elle est construite sur de la terre noire très meuble, la nappe phréatique est haute, et pendant plus de cent trente (130) ans, elle a été inondée à tous les printemps.

535

Les troncs d'arbres qui servent de poutres ont moisie, puis ils ont séché. Les poutres ne sont plus cointées, le mortier s'est effrité, il est lâche et attaqué par des moisissures de couleur orange vif. L'un des murs de la fondation présente un début de ventre de bœuf. Je dois assainir la cave et faire solidifier la fondation à l'aide d'ancrage chimique, installer de nouvelles poutres de soutènement, vider tout le mortier et le remplacer, installer un système de drainage intérieur, changer la colonne d'égout et faire abaisser le sol pour permettre une pente adéquate.

540

J'attends de savoir si c'est moi qui dois payer la coupe de rue pour une connexion au système d'égout de la ville qui date, soit dit en passant, de 1913.

545

Les urbanistes de la ville m'avaient conseillé de communiquer avec le ministère de la Culture qui a une enveloppe pour de tels travaux, et on m'a dit que j'allais possiblement pouvoir bénéficier

550 d'une subvention. Or, j'ai parlé à plusieurs reprises avec une agente de ce ministère qui m'a expliqué que c'est la Ville qui obtiendrait une subvention si elle en faisait la demande, parce que c'est elle qui a le statut patrimonial.

Mais la Ville n'a pas fait la demande. La maison, elle, poursuit sa détérioration, et sa dégradation est de plus en plus rapide.

555 J'ai mis en vente mon autre maison afin d'utiliser les fonds pour poursuivre les travaux, mais ce ne sera pas suffisant.

560 Avec tout mon respect, monsieur, vous annoncez aujourd'hui un plan de conservation du site patrimonial. On parle du site Rose et Laflamme qu'il faudrait réhabiliter en souhaitant densifier cette partie de terrain.

565 La Prairie veut se faire belle en vue du trois cent cinquantième de sa fondation, elle se flatte d'avoir son quartier historique, mais pendant ce temps, les propriétaires dans le Vieux-La Prairie sont seuls avec les problèmes graves de leurs maisons fragiles et pas si solides que ça.

Dans un plan d'aménagement tel que vous le préconisez, ne serait-il pas souhaitable de répertorier les maisons mal en point sur le site patrimonial? Plusieurs maisons historiques agonisent, faute d'entretien suffisant.

570 Le patrimoine bâti est un bien collectif, mais les propriétaires sont bien seuls, mal informés, mal accompagnés et en manque de ressources pour accomplir leur mission de conserver ces biens précieux de notre culture.

575 La Ville doit également être conscientisée des effets néfastes provoqués par les changements de l'environnement immédiat de ces maisons. Les rues sont trop passantes, elles ne se prêtent pas à un tel flot de circulation.

580 Je vous parlais de la rue Saint-Henri, mais il y a d'autres exemples. Comme la rue Saint-Ignace qui n'est pas plus large qu'une ruelle et où on y circule toujours à deux (2) sens.

Des pancartes interdisant le passage des véhicules lourds devraient être installées et des dos-d'âne aménagés pour ralentir la vitesse sur la rue Saint-Henri qui est devenue une véritable voie de contournement pour les véhicules lourds.

585 Le cœur du Vieux-La Prairie pourrait devenir une zone piétonnière durant le week-end et une partie du site Rose et Laflamme utilisée comme stationnement public.

590 Le Vieux-La Prairie est un magnifique site touristique, mais pour le préserver, il faut à tout prix diminuer la circulation des automobiles et des camions dans ce secteur.

595 Aussi, actuellement, les propriétaires de maisons anciennes ont droit à des subventions octroyées par le ministère de la Culture qui permettent de rembourser jusqu'à vingt-cinq pour cent (25 %) des rénovations de leurs maisons. Mais il semble qu'à La Prairie, ce ne soit pas le cas. Et si la Ville obtenait une subvention du ministère, dans quelle mesure y aurait-il redistribution des montants pour conserver les propriétés?

600 J'ai bien peur que ce ne soit utilisé que pour la décontamination du site Rose et Laflamme et l'aménagement d'un mur antibruit à la place des remparts qui sont en désuétude totale.

605 Ainsi, la maison François-Plante, ce joyau du site patrimonial de La Prairie, sans subventions, sans accompagnement, est directement menacée, et j'insiste cette fois encore sur l'urgence d'agir.

610 La maison est protégée par la loi, mais il manque l'effort collectif pour la conserver.

615 Merci de m'avoir écoutée, merci de mettre en plan un programme qui ira plus loin que les fondations de nouvelles réalisations. Merci surtout de répondre aux besoins pressants de propriétaires et gardiens de nos vieilles maisons.

620 Pour conclure, j'ai un cadeau à vous remettre, et c'est un clou de forgeron, symbole de notre passion et des ressources avec lesquelles nous travaillons.

PAR LE PRÉSIDENT :

625 Je vais y aller sans préambule parce que le temps fuit. Deux (2) brèves questions, mais je vais les poser toutes les deux (2) en même temps.

Qu'est-ce qu'on pourrait faire pour qu'une telle situation ne se reproduise pas?

620 Et puis est-ce que le plan de conservation est un élément de réponse?

PAR Mme ANNE-MARIE CHOPIN :

625 Sur une de mes diapositives, j'ai mis une partie du texte de loi qui dit qu'il y a une possibilité que des analystes de votre ministère puissent accéder dans les maisons pour vérifier l'état de la maison. Ils peuvent faire des "samplings", des sondages, oui, ils peuvent faire des sondages, prendre des échantillons qu'ils feraient analyser.

Et ça, déjà en visitant les caves, c'est là où les problèmes se situent. Les maisons sont belles de l'extérieur, elles ont l'air solide; à l'intérieur, c'est une toute autre chose.

630

Je ne suis pas la seule maison qui est dans cet état, il y en a d'autres, j'en ai visité d'autres à la cave. Il faut répertorier les maisons qui sont mal en point. Il n'y en a pas de répertoire de ces maisons-là. Il faut diminuer la circulation, ralentir la vitesse, mettre des dos-d'âne.

635

Il faut interdire les camions lourds qui passent sur nos rues, sur la rue Saint-Ignace. Il y a des camions de trente pieds (30 pi), trente (30 pi) et quarante pieds (40 pi) qui passent là. C'est une ruelle!

640

Sur la rue Saint-Henri aussi. Ça crée des poussées latérales terribles et ça crée des ventres de bœuf sur les fondations.

PAR Mme ANN MUNDY :

645

Sur la question des programmes d'aide financière, La Prairie a droit au programme d'aide financière.

PAR Mme ANNE-MARIE CHOPIN :

650

Oui, mais elle doit faire la demande.

PAR Mme ANN MUNDY :

655

Les citoyens doivent faire la demande. Vous, est-ce que vous avez adressé une demande d'aide?

PAR Mme ANNE-MARIE CHOPIN :

660

Je me suis adressée, moi, je ne peux pas faire la demande, ma propriété n'est pas considérée patrimoniale. C'est l'arrondissement qui l'est, donc c'est la Ville qui doit faire la demande.

Ma maison date de 1823, elle n'est pas considérée comme étant patrimoniale.

PAR Mme ANN MUNDY :

665

Mais vous avez droit au programme d'aide financière.

PAR Mme ANNE-MARIE CHOPIN :

670 Apparemment non. Parce que j'ai parlé avec madame Tétreault du ministère.

PAR Mme ANN MUNDY :

675 Parce qu'il y a des dépenses qui sont admissibles, alors moi, je vous inviterais, pour la suite des choses, à adresser justement une demande d'aide financière directement à la Direction régionale, puis il y a des travaux qui sont admissibles.

PAR Mme ANNE-MARIE CHOPIN :

680 Je vais le faire. Mais quand je me suis renseignée, on m'a dit que j'avais pas le droit. Et c'est une agente de votre ministère qui m'a répondu.

PAR Mme ANN MUNDY :

685 C'est pas notre ministère.

PAR Mme ANNE-MARIE CHOPIN :

690 Les renseignements se rendent pas.

PAR LE PRÉSIDENT :

695 Mais effectivement, il y a peut-être une nuance à faire. C'est qu'il y a des maisons, quand vous dites que votre maison n'est pas patrimoniale, au sens du jargon administratif du ministère si je peux dire ou du gouvernement, il y a des maisons qui sont classées, des maisons classées protégées par la loi. Ça, c'est une chose.

PAR Mme ANNE-MARIE CHOPIN :

700 Exact. Ce qui arrive, c'est qu'à La Prairie, il n'y en a pas de maison classée. C'est un arrondissement qui est classé.

PAR LE PRÉSIDENT :

705 C'est ça. Je disais qu'il y a deux (2) catégories, ou bien c'est une maison classée, auquel cas – j'ai pas les chiffres, puis je veux pas m'aventurer là-dedans – mais il y a des aides financières d'un certain niveau qui sont accordées.

710

Ou bien, le deuxième cas de figure, c'est une maison qui n'est pas classée mais qui fait partie d'un arrondissement historique, auquel cas certaines maisons, selon la nature des travaux, ont droit à une aide financière qui est d'un autre niveau.

PAR Mme ANNE-MARIE CHOPIN :

715

On ne le sait pas, tout ça. On n'est pas au courant de rien.

Je me suis renseignée à plusieurs endroits auprès de l'urbaniste, les gens me connaissent ici, ils savent tout ce que j'ai fait comme démarches.

PAR Mme ANN MUNDY :

720

Mais en conclusion, je vous invite fortement à communiquer avec madame Tétreault pour la suite des choses, puis elle vous expliquera la façon de procéder.

PAR Mme ANNE-MARIE CHOPIN :

725

Merci.

PAR M. SERGE FILION :

730

Juste une petite question, si vous me permettez! Il me semble que j'ai lu dans un des mémoires qu'il y avait vingt-cinq pour cent (25 %) de subvention pour soutenir les programmes de restauration et de mise à niveau des maisons, et que s'il y avait une entente de signée entre le ministère de la Culture et la Ville, ça pourrait être porté à doubler par exemple.

735

Avez-vous l'impression que l'ensemble des citoyens sont assez d'accord avec cette démarche-là, collectivement? Parce que tous en tireraient bénéfice.

PAR Mme ANNE-MARIE CHOPIN :

740

Tous en tireraient bénéfice, effectivement. Pour avoir un arrondissement historique, il faut avoir des maisons historiques. Si nos maisons ne tiennent plus debout, il n'y en a plus d'arrondissement historique. Il y a un site Rose et Laflamme!

745

C'est là où je me dis, oui, il y a beaucoup à faire, on a besoin d'un mur antibruit, on a besoin d'une revitalisation de cette cicatrice-là en plein cœur du Vieux-La Prairie, mais en même temps, ça coûte beaucoup de sous, tout ça. Mais en même temps, il y a des maisons qui ont de la misère à se tenir debout maintenant, puis plusieurs.

750 OÙ est-ce qu'elle est, la redistribution adéquate? Là, il faut s'en remettre à notre bon maire, il faut s'en remettre aux autres. Autrement, je ne le sais pas, puis il n'y a pas d'information qui coule vers nous. Je ne sais pas quoi vous dire de plus.

PAR LE PRÉSIDENT :

755 Mais c'est déjà beaucoup en tout cas. Merci beaucoup.

PAR Mme ANNE-MARIE CHOPIN :

760 Ça me fait plaisir.

VILLE LA PRAIRIE

PAR LE PRÉSIDENT :

765 Monsieur le Maire.

PAR Mme ANN MUNDY :

770 Qui est accompagné de monsieur Fortier.

PAR M. BENOÎT FORTIER :

775 Bonsoir. Benoît Fortier au Service d'urbanisme de la Ville.

PAR M. DONAT SERRES :

780 Donat Serres, maire de La Prairie.

PAR M. JEAN BERGERON :

Jean Bergeron, directeur général de la Ville.

PAR M. BENOÎT FORTIER :

785 Premièrement, on va vous parler de ce qu'on a remarqué. C'est qu'à l'intérieur du plan de conservation, on a remarqué qu'il y a plusieurs documents en référence, à la bibliographie, donc on

peut facilement déduire que le Vieux-La Prairie a suscité beaucoup d'intérêt depuis quarante (40) ans, depuis l'événement de la déclaration de l'arrondissement historique.

790

Nous, depuis 90, on a participé à neuf (9) documents, on a été promoteur de neuf (9) documents sur treize (13) qui traitaient plus de gestion et de contrôle des interventions dont un qui est un élément clé pour nous, c'est l'étude sur les principes et critères d'intervention de l'arrondissement historique de La Prairie réalisée en 2008 par la firme Patri-Arch, consultants en patrimoine et en architecture.

795

Dans ce document-là, on y retrouve aussi des critères et des orientations semblables à ceux du plan de conservation; par contre, on y traitait essentiellement d'architecture et du cadre bâti, un petit peu d'affichage. Mais nous, on a trouvé, depuis un certain temps, que c'était notre référence avec le ministère, on a cette référence-là depuis longtemps à chaque intervention qu'on y fait.

800

Mais le plan de conservation a le mérite, lui, d'ajouter un ensemble plus vaste de données, comme par exemple, ils ont introduit les notions d'unité de paysage, de système parcellaire, de cadre naturel, etc.

805

Aussi, on a un inventaire qui a été fait à la fin 2013, l'inventaire-évaluation du site patrimonial de La Prairie rédigé par la firme Mongrain et Allard, consultants en histoire et patrimoine. C'est d'ailleurs la même firme qui a rédigé en grande partie le plan de conservation.

810

Ça, ça nous a aidé à améliorer nos connaissances du milieu et aussi, par le fait même, éventuellement à avoir droit à un programme de subventions et de financement pour la rénovation. Et c'est dans les prochains mois qu'on est en train de discuter pour un programme de subventions.

815

On attendait d'avoir une évaluation et répertoire afin de cibler la rénovation aux bons endroits.

820

La Ville a été aussi toujours active dans le secteur du Vieux-La Prairie. Depuis 99, pour vous citer certaines interventions depuis 99, les travaux d'aménagement de la place de la Boulangerie, surtout les travaux d'enfouissement des fils de 2008 à 2010, incluant des travaux d'aménagement patrimoniaux. Par exemple le pavé à l'intersection des rues Sainte-Marie et Saint-Jean, le marquage symbolique de palissade du fort, les trottoirs en agrégat exposés à l'intérieur des enceintes du fort, l'aménagement paysager autour des équipements d'utilité publique, l'installation de panneaux d'interprétation historique, les nouveaux lampadaires architecturaux, de nouvelles signalisations de rues, les fouilles archéologiques reliées aux travaux, des nouvelles signalisations directionnelles, etc.

825

De même, une dizaine d'événements récurrents a lieu dans le Vieux-La Prairie, entre autres la Fête nationale, la Fête de l'Halloween, les Concerts de Noël, la Fête de Noël, l'animation dans le quartier dans le cadre d'événements les Jeudis du Vieux-La Prairie.

830

Le plan de conservation fait ressortir, pour le secteur du bourg surtout, en matière d'archéologie, une orientation qui nous dicte d'adopter toute intervention en fonction du potentiel de découvertes archéologiques et de l'importance de ce potentiel. En termes de critères d'intervention, on y voit qu'il manque quelque chose au niveau cartographique, au niveau des données archéologiques.

835

Ce qu'on fait, c'est qu'on détermine les sites en diverses époques, mais contrairement en architecture, on n'a pas la caractérisation suffisante pour justement évaluer le degré d'importance de chacun des sites archéologiques.

840

Dans les orientations, on divise le secteur, le site historique en divers secteurs qu'on appelle les secteurs d'unité de paysage. On a le bourg, le Fort-Neuf, La Citière, la bande riveraine.

En lisant ça, on voit que dans les orientations qui sont divisées en cadre naturel, en réseau viaire, en système parcellaire, en cadre bâti, des unités paysagères, on se rend compte que les orientations se répètent. Par exemple dans le bourg, le Fort-Neuf, La Citière, la bande riveraine y compris, on a les mêmes orientations de topographie pour les quatre (4) secteurs, bon.

845

Après, on a aussi la même chose pour le volume dans le cadre d'un agrandissement d'un bâtiment dans le bourg, le Fort-Neuf, La Citière.

850

On a la même chose quand on parle de qualité visuelle pour l'affichage visuel notamment dans le bourg, dans le Fort-Neuf et dans La Citière.

855

Ce qu'on voudrait, c'est peut-être orienter de façon distinctive par secteur les différentes orientations.

On considère le secteur de La Citière pour lequel depuis longtemps on n'a pas d'intervention, on n'a pas d'approbation de la part du ministère, à aller chercher à chaque fois qu'on a des travaux, donc on se demande pourquoi le secteur de La Citière fait partie, avec toutes ces orientations, autant que pour le bourg, par exemple.

860

Les orientations de la bande riveraine nous demandent, par exemple, d'éviter la construction. Nous, on a un secteur ici qui est juste ici entre la 132 qui est ici et le petit lac La Citière. Dans le domaine La Citière, on a un secteur dont on parlait tantôt, on a un secteur TOD.

865

Il y a des impératifs suprarégionaux venant de la CMM, à travers les impératifs du plan d'aménagement, le fameux PMAD, où on est obligé de considérer ce secteur en priorité de développement. Et ça rentre un peu en contradiction avec les orientations qu'on a ici à l'intérieur de ce secteur-là de non-construction.

870

Je vous rappelle que c'est des impératifs donnés par le PMAD qui nous forcent à faire un cadre réglementaire associé au développement dans ce coin-là.

875

Finalement, pour ce qui est des fiches techniques, dans la même volonté de compréhension puis de diffusion de l'application des critères d'intervention avec la population, puis avec les inspecteurs en bâtiment, on aimerait, subséquemment au plan, qu'il se fasse des fiches techniques pour, par exemple, parler de charte de couleurs par époque, à partir de l'architecture, de charte de matériaux privilégiés, des illustrations d'interventions, de mauvaises et de bonnes interventions. On en a un petit peu un exemple à l'intérieur du plan. Puis des choses à ne pas faire, des choses à faire, à considérer, par exemple pour des changements de portes, des fenêtres, des revêtements extérieurs, etc.

880

Donc l'affichage commercial aussi pourrait être considéré là-dedans.

885

Ce qu'on souhaite après ça, c'est qu'on fasse des fiches techniques. L'idéal serait comme à l'intérieur d'un règlement PIIA dans certaines villes où on a une fiche technique par bâtiment important qui a été ciblé dans le rapport d'évaluation.

890

Les fameux programmes de subventions! Madame Chopin a parlé tantôt des difficultés qu'elle avait. Nous, de 98 à 2008, avec le ministère, on a participé à des programmes de subventions pour la rénovation. Mais là maintenant, il n'y a plus rien depuis 2008.

895

Sauf qu'avec l'étude d'évaluation dont on parlait de monsieur Mongrain, on va remettre sur pied le fameux programme de subventions, mais ça prendrait de l'argent adéquatement, parce qu'on l'a vu, ça coûte cher.

900

Puis aussi, pas juste la question des rénovations, on a le fameux terrain Rose et Laflamme qui a des investissements de trois points cinq millions (3,5 M \$), décontamination, fouilles archéologiques, infrastructures de prolongement de la rue Saint-Louis par exemple, donc ça prend beaucoup de sous pour valider ou s'orienter avec ce fameux plan de conservation si on veut le réaliser en bonne et due forme.

905

En conclusion! Le plan du site patrimonial de La Prairie, en plus de guider les décisions du ministère dans l'exercice de ses pouvoirs, servira aussi de cadre de référence à la Ville dans un contexte d'interventions privées ou publiques.

Par le fait même, il est primordial que ce document tienne compte des particularités du territoire de La Prairie en termes de développement et de gestion de son urbanisation, ce pourquoi nous avons émis quelques recommandations!

910 Finalement, nous insistons sur la nécessité de développer rapidement une stratégie de financement, on l'a vu avec le cas de madame Chopin, adéquate à la réalisation des orientations du plan de conservation, ainsi qu'une série de fiches techniques essentielles à la prise en charge et à la compréhension des orientations du plan par les citoyens du quartier et du Service d'urbanisme. Merci.

915

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci. C'est un vaste tour d'horizon bien intéressant. Je pense que ça suscite beaucoup de questions de ce côté-ci, je vais y aller rapidement avec quelques interventions.

920

Je vous amène d'abord à La Citière. Vous avez mentionné, enfin, vous dites que ce secteur est entièrement construit depuis 1975 et n'a fait l'objet d'aucune intervention du ministère depuis ce temps, sauf sur les édifices adjacents à la rue du boulevard.

925

PAR M. BENOÎT FORTIER :

C'est exact.

PAR LE PRÉSIDENT :

930

Bon. Je veux être bien sûr de bien comprendre, parce que ce secteur, il fait partie de l'arrondissement historique?

PAR M. BENOÎT FORTIER :

935

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT :

940

Enfin, ce qu'on appelle maintenant le site patrimonial.

PAR M. BENOÎT FORTIER :

945

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT :

La Loi sur les biens culturels qui s'appelle maintenant la Loi sur le patrimoine culturel prévoit que les interventions dans le site patrimonial doivent faire l'objet d'une autorisation par la ministre.

950

Et ce que je comprends, c'est que depuis 1975, ça ne s'est pas fait, c'est ça?

PAR M. BENOÎT FORTIER :

955

Ça ne s'est pas fait. Les fonctionnaires du ministère nous disaient que c'était pas nécessaire d'aller chercher les approbations.

PAR LE PRÉSIDENT :

960

D'accord. Est-ce qu'il en est de même pour l'autre extrémité qu'on appelle Fort-Neuf?

PAR M. BENOÎT FORTIER :

965

C'est arrivé quelques fois qu'on a eu besoin d'approbations, mais moi, ce que j'ai vu par exemple pour le Complexe Saint-Laurent, on a eu une approbation, mais tout simplement une approbation assez rapide. Autrement dit, c'est pas la même portée que par exemple dans le bourg.

PAR LE PRÉSIDENT :

970

Dans le bourg, c'est ça. C'est là que sont concentrées les attentions, si je comprends bien?

PAR M. BENOÎT FORTIER :

975

Oui, c'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT :

980

OK, merci. Deuxième chose! Sur la partie qui est au nord du lac La Citière que vous appelez le TOD, c'est ça – au fait, TOD, c'est "Transit-oriented development", c'est ça?

PAR M. BENOÎT FORTIER :

Exactement. C'est un principe qui a été établi à la CMM dans le PMAD.

985 **PAR LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Vous concluez votre intervention là-dessus en disant : il faudrait ajuster les orientations particulières de ce secteur en conséquence! Qu'est-ce que c'est principalement, je ne veux pas aller dans le détail, mais en gros, c'est quoi qu'il faut faire comme changement?

990 **PAR M. BENOÎT FORTIER :**

995 C'est-à-dire qu'une bonne partie des interventions peuvent suivre certaines orientations prévues dans le plan de conservation, mais pour ce qui est de, par exemple, de ne pas construire, c'est impossible.

PAR LE PRÉSIDENT :

1000 Ah, je vois, OK. Est-ce qu'éventuellement, on pourrait vous demander peut-être, juste de préciser ça? Ça pourrait être utile, étant donné qu'on doit formuler un avis sur le plan de conservation, et puis ça, c'est très précis, c'est très clair. Vous dites qu'il y a certaines orientations qui devraient être changées, ce serait utile si vous pouviez en faire une petite liste.

1005 **PAR M. BENOÎT FORTIER :**

OK. Par exemple, une orientation de garder des percées visuelles pourrait être considérée.

PAR LE PRÉSIDENT :

1010 Par exemple.

PAR M. BENOÎT FORTIER :

1015 Exemple, vers le clocher.

PAR LE PRÉSIDENT :

1020 En tout cas, ce serait utile si vous pouviez faire juste un petit complément d'information là-dessus!

PAR M. BENOÎT FORTIER :

OK.

1025 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci. Excusez-moi monsieur!

1030 **PAR M. JEAN BERGERON :**

Actuellement, le secteur est considéré comme un seul secteur, puis on pense qu'il est complètement distinct de la partie qui est entre le fleuve ou la voie maritime et l'autoroute.

Benoît, est-ce que tu pourrais remettre le plan?

1035 **PAR M. BENOÎT FORTIER :**

Voilà.

1040 **PAR M. JEAN BERGERON :**

Alors on voit l'autoroute, Benoît, si tu peux la montrer!

1045 **PAR M. BENOÎT FORTIER :**

Juste ici.

PAR M. JEAN BERGERON :

1050 Donc l'autoroute, tout ce qui est entre l'autoroute et le fleuve, c'est un parc qui appartient à la municipalité. On a déjà fait certains aménagements, exemple, ce qui est proposé dans les critères pour, dans le fond, ce qu'on appelle le secteur du bassin, sont les mêmes du côté du parc versus de l'autre côté de l'autoroute, c'est les mêmes critères.

1055 On pense qu'il devrait y avoir deux (2) distinctions, parce qu'il y a un secteur où c'est un parc tandis que l'autre secteur, c'est un secteur qui est voué à de l'aménagement, je dirais, distinct en termes de développement du territoire.

1060 Dans les critères qui nous sont donnés dans l'orientation, on l'a mentionné dans le mémoire, on dit, aucune construction.

Alors je pense, le point qu'on se demandait, c'est, est-ce que les gens ont mélangé en disant le secteur du bassin, c'était tout ce qui se retrouvait de l'autre côté, du côté du parc, de l'autre côté

1065 de l'autoroute, puis je vous dirais même de ce côté-là, on a un bâtiment qui est existant. On pense que peut-être il pourrait y en avoir d'autres.

1070 Ce qu'on dit, c'est que ça va être considéré si on veut faire un parc pour pouvoir mieux recevoir les gens, question d'accessibilité, question de services aussi à offrir. On parle pas d'édifice en hauteur, on parle juste de services d'appoint pour un parc municipal important qui est les abords du fleuve.

PAR M. BENOÎT FORTIER :

1075 Il y a aussi le fait que ça, ça se retrouve dans le même secteur d'unité de paysage. Donc les unités de paysage au niveau du paysage, c'est vraiment pas la même chose dans «Caractéristiques».

Donc ce serait bien de diviser ça, là.

1080 **PAR LE PRÉSIDENT :**

1085 Je vais oser, je ne veux pas ouvrir une boîte de Pandore, mais je reviens encore sur la question de La Cité. Est-ce que, comme d'autres personnes l'ont mentionné dans d'autres mémoires, est-ce qu'il pourrait être considéré de disloquer le site pour en exclure ce secteur-là éventuellement?

Est-ce que c'est une piste à explorer?

1090 **PAR M. BENOÎT FORTIER :**

1095 Bien, je pense que certaines orientations qui sont mentionnées dans le plan sont valides aussi pour, par exemple, si on avait à rehausser des bâtiments ou à agrandir, des choses comme ça, parce que même si c'est déjà construit, il y a des orientations qui sont orientées sur le bâti, sur le cadre bâti. Donc on pourrait les conserver, oui.

PAR LE PRÉSIDENT :

1100 Je vais demander à mon collègue urbaniste qui se réjouit de lire certains passages de votre mémoire, de peut-être préciser ça.

PAR M. SERGE FILION :

1105 Bien, c'est parce que je harcèle souvent mon président avec un mantra qui revient régulièrement, il faudrait que les réglementations municipales soient conformes aux orientations gouvernementales comprises dans les plans de conservation! Vous et moi, on comprend ça, c'est l'essence même de la Loi 125, puis la Loi sur les biens culturels ou sur le patrimoine culturel. Mais on y arrive graduellement d'une fois à l'autre.

1110 Moi, j'aurais une question précise pour vous! Quand vous parlez de La Citière toujours, parce que c'est un grand enjeu, puis la berge du Saint-Laurent, quelle relation vous voyez entre l'arrondissement historique traditionnel de La Prairie et le rapport au fleuve et le rapport à la rivière Saint-Jacques, toute cette zone naturelle?

1115 Et puis je poserais aussi s'il y avait des gens de la CMM, je poserais la question différemment en disant, bien, comment vous faites pour avoir un plan de rêve et bleu pour l'île de Montréal, puis recommander qu'on construise des espaces assez densément peuplés dans La Citière ou le long de l'embouchure? Il y a comme une espèce d'incohérence, si vous me permettez la question!

1120 Vu d'ici, ça ressemble à quoi, toutes ces orientations?

PAR M. DONAT SERRES :

1125 Je vais laisser mon directeur d'urbanisme répondre.

PAR M. JEAN BERGERON :

1130 Écoutez, votre préoccupation, je pense qu'elle est importante. Elle est importante pour la Ville et même pour le PMAD.

Premièrement, la rivière Saint-Jacques est considérée comme un bien naturel régional. Alors ça, c'est déjà identifié comme un élément important.

1135 Pour la Municipalité aussi, la rivière Saint-Jacques, déjà on a préservé, on a créé un parc de conservation au niveau de la rivière Saint-Jacques. Ce parc-là va se poursuivre également.

1140 Si on prévoit du développement, il faut se rappeler que ce secteur-là, c'était supposé être une bretelle d'accès qui partait de la 132 et qui s'en allait chercher le boulevard Taschereau, traversé par le boulevard Taschereau, puis ça s'en allait jusqu'à l'autoroute 30. Cette intersection-là a été laissée tomber.

1145 Présentement, dans le fond, nous la Municipalité, on s'inscrit adéquatement dans l'aspect de dire, la rivière Saint-Jacques, c'est le lien entre le fleuve et les boisés qui se situent près de l'autoroute 30 et aussi un peu en dehors de la municipalité, donc elle est là, la préoccupation. Il ne faut pas s'inquiéter. Nous, on veut la protéger. On veut même créer des liens beaucoup plus soutenus, pouvoir peut-être passer en dessous de l'autoroute pour créer le lien aussi avec la berge et la rivière.

1150 Même chose, le lac La Citière, je pense que, écoutez, c'est un projet à l'époque qui a été réalisé dans les années 75, c'est la compagnie Gulf Oil qui avait fait des investissements, et je pense que c'est une opportunité d'avoir une entreprise avec beaucoup de fonds de créer ce genre d'aménagement là et de développement qui, je pense, qui a fait maîtresse dans le domaine de l'urbanisme, mais on veut en tirer partie puis s'en inspirer aussi. Puis, je veux dire, c'est une amélioration qu'on veut apporter, un complément qu'on veut apporter dans le secteur.

1155 Le fait qu'on mentionne, moi, je vous dirais, peut-être que c'est le DG qui parle, mais il y a une question d'investissement financière et humaine. Actuellement, il y a un imbroglio, c'est pas clair, c'est-tu dans l'arrondissement, c'est-tu considéré, les gens disent, je veux investir, bien là, il faut-tu que je demande au ministère, je suis-tu pris avec ça!

1160 Ce serait le fun, je pense, autant pour les citoyens que pour nous, qu'on dise, si on a de l'investissement puis de l'énergie, bien, qu'on le mette à des endroits qu'on veut vraiment privilégier.

1165 Moi, je pense que c'est extrêmement important. Beaucoup de monde nous le signifie que dans le bourg principalement, il y a beaucoup d'énergie à mettre de ce côté-là, il y a beaucoup d'énergie à mettre – parce qu'il faut se rappeler pourquoi on a créé le Vieux-La Prairie, c'est pour la question archéologique en tout premier lieu.

1170 Et là, je reviens encore pour le citoyen, puis je vous dirais pour la Ville, c'est extrêmement onéreux, et quand on embarque dans cette démarche-là, on ne sait pas comment on va s'en sortir. On ne sait pas comment ça va coûter au bout.

1175 À chaque fois que quelqu'un vient nous voir, oui, mais ça va me coûter combien? Je ne le sais pas. Puis le ministère nous dit la même chose, je ne le sais pas. On va voir ce qu'on va trouver, peut-être qu'à ce moment-là, on va faire faire d'autres fouilles, d'autres analyses, puis là, on se ramasse avec des coûts que c'est très difficile pour un citoyen de dire, bien là, moi, écoute, j'en ai de l'argent, je veux bien, mais il y a une limite en tant que telle!

1180 Donc c'est pour ça qu'on dit, consacrons nos énergies aux endroits primordiaux. On n'est pas contre de dire – on sait que dans le fond l'arrondissement historique va jusqu'à la rivière, parce

que premièrement, les Amérindiens, puis peut-être aussi les premiers arrivants utilisaient la rivière Saint-Jacques, donc on pourrait retrouver – aucun problème avec ça! Mais je veux dire, si c'est ça, concentrons-nous sur cet aspect-là et le reste, c'est moins important.

1185 Comme disait Benoît, peut-être qu'au niveau visuel par contre, je sais que c'est une préoccupation de conserver des vues sur le Vieux-La Prairie, exemple on essaie de mettre en valeur le vieux clocher, je pense que c'est un élément d'identification très très fort pour le Vieux-La Prairie, mais je pense aussi pour la ville et pour la région, donc c'est des aspects qu'on devrait peut-être considérer de façon importante et laisser aller d'autres aspects qui ne sont pas importants, je pense, dans le contexte actuel.

1190

PAR M. BENOÎT FORTIER :

1195 Et la planification du TOD n'empêche pas le réseau vert et bleu de se produire à l'intérieur d'un programme particulier, là.

Ce qu'on vise, c'est justement ça.

PAR M. SERGE FILION :

1200

Est-ce qu'il y a un plan particulier d'urbanisme qui a été fait...

PAR M. BENOÎT FORTIER :

1205

Non, pas encore.

PAR M. SERGE FILION :

... un document, une vision d'avenir?

1210

PAR M. BENOÎT FORTIER :

Pas encore. Mais c'est en route.

1215

PAR M. SERGE FILION :

C'est en préparation?

PAR M. BENOÎT FORTIER :

1220

Oui.

PAR M. DENIS BOUCHER :

1225

En fait, un commentaire sur une proposition et une bonne idée que vous soulevez, la question du guide technique ou des fiches pour accompagner des citoyens.

1230

Je ne saurais trop vous encourager à adapter effectivement toute la documentation dont on a parlé en introduction, pour que ce soit compréhensible et justement, qu'on puisse s'en servir au quotidien du point de vue des citoyens qui ont à appliquer eux aussi ces orientations-là.

1235

Ma question, parce que le plan de conservation, dans son introduction, fait référence à un de ces objectifs qui est destiné lui aussi aux citoyens pour guider, pour accompagner, si on veut, les gestes qui seront posés dans le futur, donc si je comprends bien, ce projet-là serait une adaptation du document du plan de conservation et des documents dont vous disposez déjà.

Donc ce serait des documents adaptés qui permettraient aux citoyens de comprendre rapidement quels sont les gestes à poser pour la rénovation?

1240

PAR M. BENOÎT FORTIER :

1245

Oui. On pourrait même mettre ces fiches-là en lien avec ce qu'on a instauré comme réglementation de PIIA, plan d'intégration et d'implantation architecturales. Et nous, on s'attend d'adapter tout ça aux orientations. Nos outils d'urbanisme vont être adaptés au plan de conservation.

1250

Les fiches techniques regroupant l'ensemble, parce que c'est mêlant pour les citoyens à un moment donné, des fiches techniques regroupant un peu toutes ces actions-là ou ces exemples-là d'orientation, je pense que ça serait commode.

PAR M. DENIS BOUCHER :

Absolument, absolument.

1255 **PAR LE PRÉSIDENT :**

En tout cas, c'est rassurant d'entendre ça, parce que je dois vous dire que c'est, je crois, la sixième consultation que l'on fait, sixième ou septième, et c'est revenu systématiquement à chaque fois. Donc c'est une préoccupation qui est bien partagée. Merci.

1260 **PAR M. DONAT SERRES :**

Si vous permettez, j'aimerais rajouter des choses!

1265 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Oui.

1270 **PAR M. DONAT SERRES :**

Premièrement, ce serait pour revenir sur la maison de madame Chopin. Nous, on a la Maison-à-Tout-le-Monde qui est un lieu dans le Vieux-La Prairie, je pense que vous connaissez, c'est à côté de l'église, c'est un lieu très important, et nous, on a eu des subventions pour l'extérieur, mais on n'a pas de subventions pour l'intérieur, alors qu'on sait qu'on a deux (2) étages de fermés et qu'on ne peut accommoder nos organismes communautaires.

1275 La cause de ça, c'est l'amiante à l'intérieur. On a dû relocaliser des organismes, et je trouve qu'il n'y a pas d'argent, on n'est pas capable d'avoir de subventions de ce côté-là.

1280 On a rencontré, lors de la dernière réunion quand on est venu à la séance d'information, les gens du ministère de la Culture qui nous ont dit qu'ils avaient des argents, et on les a rencontrés. On a déjà rencontré madame Goudreault, et lors de notre rencontre, elle nous a mentionné que là – nous, on vient juste de faire un plan stratégique de développement durable, et les gens, il y a eu des tables qui ont attiré l'intérêt de beaucoup de gens dont la table sur le Vieux-La Prairie. Et cette
1285 table-là, nous, on va travailler avec notre plan stratégique de développement durable. On vient de l'adopter lors de la dernière séance.

Et pour nous, c'est primordial de travailler pour le Vieux-La Prairie. On a entendu les gens.

1290 Et aussi, ce qui est important, c'est que dans ce cadre-là, maintenant, il faut qu'on fasse une politique culturelle. Et là, c'est encore d'aller chercher de la politique culturelle pour avoir des sous.

1295 Donc c'est toujours des consultations puis des forums pour arriver aux mêmes solutions. On prend un plan stratégique pour arriver à aller chercher les informations. On a des informations qui viennent de là et maintenant, on nous demande de faire une politique culturelle.

1300 Mais tout ça, quand on fait des politiques comme ça, ça coûte des sous, mais pour arriver aux mêmes fins dans le fond, c'est de satisfaire nos citoyens et de travailler avec nos citoyens, et avoir le pouls vraiment de la population.

1305 J'aimerais rajouter que nous, il y a un point qui est important, c'est le site Rose et Laflamme. Je l'ai mentionné lors de la dernière intervention, c'est un site, je pense que quand on a fait l'enfouissement des fils, on a eu des subventions, je le répète, on a travaillé dans le sens de satisfaire les gens, et on attendait le rapport Mongrain. Là, on a le rapport Mongrain, nous allons remettre le programme en marche, ça, c'est certain qu'on va travailler là-dessus.

1310 Et aussi, il faut dire que le site Rose et Laflamme, aussi c'est l'histoire de La Prairie qui nous suit. Ce site-là, c'est un quartier qui était industriel au départ, nos quartiers industriels ont changé de place trois (3) fois depuis que La Prairie existe. Donc ça change et il faut vivre avec le passé qu'on a. Et je pense que ça, ça amène des contraintes et des coûts qui sont importants.

1315 Et quand on parle de décontamination, d'aménagement, comme je vous ai dit, il y a des choses qui ont été soumises, et quand les promoteurs prennent connaissance du coût des fouilles archéologiques, qu'ils prennent connaissance de la décontamination, se sauvent en courant. C'est des gens qui sont très sérieux, ils ont fait des études, puis ils nous ont présenté des plans, mais quand on dit les coûts et tout ce que ça engendre, ces gens-là ne veulent pas investir chez nous. Je trouve ça malheureux.

1320 Et comme je l'ai dit, suite à l'enfouissement des fils, on voulait redynamiser le Vieux-La Prairie, et on y travaille très fortement, peu importe ce qu'on peut mentionner. Moi, je peux vous dire que les commerçants, on a commencé, il y a une dynamique nouvelle avec les commerçants qui a changé depuis dernièrement.

1325 C'est que nous, maintenant, les Jeudis du Vieux-La Prairie vont se faire sur la rue Sainte-Marie; on va fermer la rue Sainte-Marie, on va donner des permis aux restaurateurs de mettre des terrasses pour aller chercher, faire redécouvrir ce quartier-là aux gens. La Fête de la Saint-Jean-Baptiste va être sur la rue Sainte-Marie.

1330 La place du bourg où ce qu'on a investi beaucoup, où ce qu'est la colonne Morris, pour vous situer, monsieur Lefebvre, vous m'avez dit que c'était très beau, ce secteur-là, et moi, je trouve que c'est important que les gens, aussi il faut qu'il y ait une volonté des commerçants, et là, on la sent, on sent la volonté des commerçants.

1335 On a fait, dans le cadre des Beaux dimanches, on a fait un dimanche, c'est toujours au parc de la Famille qu'il y a du patin et tout ça, on l'a fait dans le Vieux-La Prairie pour aussi, sur trois (3) semaines, on venait une semaine dans le Vieux-La Prairie, des tours de calèche. On essaie de faire redécouvrir ce secteur-là aux gens. On fait beaucoup d'efforts dans ce sens-là.

1340 Et moi, je pense que c'est juste que les gens, il faut leur apprendre à découvrir ce secteur-là. Et il y a des gens qui viennent s'implanter à La Prairie, mais ils commencent à découvrir et ils nous disent, ah bien, je suis allé, c'est vrai que c'est beau. Le théâtre du musée, on a deux (2) troupes qui font du théâtre, la Maison des Aîné(e)s et le Club Optimiste, la troupe Optimiste de théâtre, moi, je suis allé au théâtre! Les gens vont dans les commerces et favorisent l'échange entre les restaurants. Je pense que ça commence. Ça bouge.

1345 Il faut nous donner une chance d'arriver à revaloriser ce secteur-là, mais il faut que les argents suivent, c'est important.

PAR M. SERGE FILION :

1350 Juste une petite question mais un grand sujet, on pourra s'en reparler plus tard, mais vous, monsieur le Maire, puis votre équipe politique, vos fonctionnaires, avez-vous une vision que vous pourriez résumer en quelques mots de ce que vous voyez au site Rose et Laflamme? Parce que vous avez tellement d'information pour nous. Dans trente (30) ans, on s'en va vers où?

1355 **PAR M. DONAT SERRES :**

Bien, c'est certain que nous, on avait déjà délimité la rue Saint-Louis. Moi, j'ai connu la rue Saint-Louis, j'ai cinquante-cinq (55) ans, je suis un natif de la place, je l'ai connue. Là, le ruisseau, on en a parlé dernièrement.

1360 Moi aussi, je sais que là, on m'avait demandé mes commentaires sur «Je rêve mon Roussillon», puis les gens, je pense qu'ils m'ont lu dans le journal Le Reflet. Moi, j'ai dit que je voulais redonner les rives aux gens avec une plage. Ils parlent de plage partout, mais moi, ma mère allait se baigner à la roche sur le fleuve. Il y avait une roche, puis les gens, c'était comme un point noir, quand la marée était plus basse, allaient se baigner là. Ma mère est native d'ici, mon grand-père, c'est une famille de pêcheurs, j'ai été élevé ici. Pour moi, c'est important.

1370 On a des rencontres à tous les mois avec le député, nous, ici à La Prairie, et on est allés au bureau du ministre Moreau la semaine dernière, et on leur fait part des demandes. Nous, on veut aménager la piste cyclable, on veut qu'elle longe la rive du parc du Bassin à aller au parc Gravel à Brossard sur le bord de l'eau. Mais encore là, il y a des contraintes, il y a le MTQ, il y a plein de choses, ça prend des ponceaux. C'est des choses qu'on veut redonner.

1375 Même on pense, là, on va faire un agrandissement du Centre communautaire, on va rénover le Complexe Saint-Laurent et après ça, on va regarder le bâtiment qui est là pour essayer de faire quelque chose qui va créer une dynamique dans ce secteur-là. C'est important pour moi, et je vais travailler dans ce sens-là. C'est pour tout le conseil de Ville.

PAR M. SERGE FILION :

1380 Et pour le carré Rose et Laflamme, est-ce que vous avez un plan particulier d'urbanisme? Avez-vous une vision, si on trouvait une solution à ces deux (2) problèmes, de l'archéologie?

PAR M. DONAT SERRES :

1385 Comme je vous dis, comparativement à des endroits comme Sillery, à Sillery, ils ont peut-être sept (7) points de sites archéologiques, nous, on en a cinquante-cinq (55). Je pense que c'est à considérer dans vos recommandations.

1390 Moi, je trouve que c'est important, parce que comme je vous ai dit l'autre fois, c'est que chacun des sites patrimoniaux a ses valeurs. Je pense que nous, il y a des endroits que ça peut être architectural, il y en a d'autres – mais nous, c'est archéologique, il faut en prendre conscience! Aider nos citoyens que quand ils veulent faire quelque chose sur leur terrain, qu'ils ne voient pas ça comme une montagne.

1395 C'est la même chose pour le développement de la ville. Peu importe si on faisait un stationnement ou qu'on fasse un parc, si tu mets une clôture, il faut que tu sortes ta pelle, mais à ce moment-là, ça prend des fouilles archéologiques. Ça n'a aucun sens. Et on n'a pas les argents qui viennent avec. C'est là que ça accroche. On veut bien, mais à un moment donné, les sous ne sont pas là.

1400 Ça fait que c'est pas mal mon intervention.

PAR M. JEAN BERGERON :

1405 Juste pour compléter l'information pour monsieur Filion! Vous avez dans le mémoire à la page 3, le point 9 qui est l'étude de réaménagement pour la réhabilitation du site Rose et Laflamme, qui a été fait en 2005 par la firme GGBB, pour la municipalité, mais qui a été fait conjointement avec le ministère, qui a dressé les grandes lignes, et je vous cache pas que ce qu'on retrouve dans le plan de conservation, c'est principalement ces orientations-là qui se retrouvent là.

1410

1415 Et je vous dirais que c'est tout un défi. La Ville est prête à essayer de le relever, mais il faut comprendre, il faut ramener ça, c'est un terrain d'environ cent trente mille pieds carrés (130 000 pi²). Quand vous enlevez la rue qui serait faite, vous enlevez le prolongement du sentier du Vieux-Fort et certains autres aménagements, on parle de peut-être cinquante (50) unités. Et on sait que dans ce qui était proposé, c'est, dans le fond, d'avoir des habitations qui vont s'intégrer en termes de volume avec le milieu du Vieux.

1420 Donc c'est beaucoup d'énergie, beaucoup d'argent qui est demandé. On parle, si ma mémoire est bonne, c'est un million et demi (1 ½ M \$) à deux millions (2 M \$) probablement juste pour les fouilles archéologiques, et près d'un million (1 M \$) pour nettoyer le site.

1425 Mais on peut pas faire ça un sans l'autre. Le jour que je creuse, il faut que je fasse les fouilles aussi en même temps. On peut peut-être les phaser, mais il faut que je fasse les deux ensemble.

1430 Et c'est ça qui fait en sorte que quand vous mettez tous ces ingrédients-là nous amène à dire que pour le moment, le site n'est pas rentable économiquement. Vous avez dû sûrement connaître ça dans d'autres sites patrimoniaux. Je peux penser dans le Vieux-Montréal, je peux penser dans le Vieux-Québec également où on peut retrouver des situations similaires.

1435 Mais La Prairie, ce n'est pas le budget de Montréal, on n'a pas les effectifs de Montréal, de Québec. On est limités, on a un budget de trente et un millions (31 M \$), c'est très peu pour tout ce que demandent les investissements dans le Vieux.

1440 Alors c'est pour ça qu'on a toujours dit aux gens du ministère, il faut que vous nous aidiez. Ne pas nous considérer comme Montréal qui, eux autres, excusez, ils ont le "staff" en arrière, ils ont les ressources matérielles, financières et humaines pour faire ces ouvrages-là. Nous, on n'a pas ça.

Alors c'est pour ça qu'on dit, ça devient d'ailleurs un enjeu, si on veut vraiment accélérer cette mise en valeur.

PAR M. BENOÎT FORTIER :

1445 Si on prend en considération les volumes demandés, les hauteurs maximales et tout ça, il y a une cinquantaine d'unités de logement, et cinquante (50) unités de logement à cinq (500 000 \$) ou six cent mille (600 000 \$), on n'est pas dans le marché du Vieux-Montréal!

1450 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Je vous remercie de cette très intéressante intervention.

1455 Je saisis l'occasion pour vous dire que la préoccupation que vous avez pour l'archéologie, qui est tout à fait légitime, compte tenu du nombre important et du potentiel important que recèle La Prairie là-dessus, on la partage.

1460 Et j'ai omis, lorsque j'ai présenté mes collègues tout à l'heure, de vous dire que nous sommes assistés dans nos travaux d'une archéologue qui est madame Gisèle Piédalu qui est ici quelque part dans la salle d'ailleurs, qui nous suit tout au long de nos travaux, justement par rapport à l'enjeu archéologique qui est vraiment important à La Prairie.

Alors merci beaucoup.

1465

MUSÉE D'ARCHÉOLOGIE DE ROUSSILLON

1470 **PAR LE PRÉSIDENT :**

On entendra maintenant les représentant du Musée d'archéologie de Roussillon.

PAR M. FRÉDÉRIC HOTTIN :

1475 Bonjour. Je m'appelle Frédéric Hottin, je suis archéologue et responsable des collections au Musée d'archéologie de Roussillon, musée qui relève de la MRC de Roussillon.

Avec moi, Julie Poulin.

1480 **PAR Mme JULIE POULIN :**

Julie Poulin, directrice du Service de développement culturel à la MRC de Roussillon. Donc c'est moi qui dirige le musée.

1485 **PAR M. FRÉDÉRIC HOTTIN :**

Donc le Musée d'archéologie de Roussillon est situé dans l'arrondissement historique du Vieux-La Prairie. Sa mission, c'est la conservation puis la mise en valeur du patrimoine archéologique régional, régional au sens de toute la région de Roussillon.

1490 Le musée a une réserve, une réserve archéologique où sont conservées toutes les collections archéologiques du territoire de la MRC. Donc c'est plus de vingt-cinq mille (25 000) artefacts qui ont été découverts sur le territoire de la région qui sont conservés au musée, qui sont gérés, donc documentés. Il y a beaucoup de travaux en rapport avec ça.

1495 Cette collection-là anciennement, bien, elle était la responsabilité du ministère de la Culture, donc il y a eu rapatriement de cette collection-là au musée en 2013.

Plus des deux tiers (2/3) des artefacts, des collections proviennent du Vieux-La Prairie. D'où notre intérêt par rapport au plan de conservation.

1500 En termes de recommandations! On a lu le mémoire, on l'a bien analysé, puis on a trouvé quelques éléments qui pourraient être explicités, qui pourraient être détaillés un peu plus, qui pourraient être un peu mieux définis, notamment au niveau de la présentation du patrimoine archéologique.

1505 Des fois, ça pourrait être un peu ajusté, ça pourrait être surtout plus détaillé.

1510 La carte des sites pourrait être un peu mieux faite. Donc au lieu de mettre des points, on peut mettre des zones. Comme par exemple dans le plan de conservation de Trois-Rivières notamment, et d'autres où justement on a pris une représentation qui est un peu plus courante en archéologie.

1515 Et les données pour faire cette carte-là existent déjà, en fait la carte existe déjà. Il y a déjà Arkéos en 2010 qui a sorti une carte donc qui pourrait être particulièrement utilisée, copiée collée, donc ça ferait très bien le travail. Puis avec ça, bien, les gens pourraient un peu mieux se représenter la superficie des sites qui ont été découverts et étudiés.

1520 Il y aurait aussi à mettre une carte des différentes zones de potentiel, un potentiel qui mériterait d'être pondéré. Donc il y a des zones, on le sait, qui pourraient avoir un potentiel plus important, donc qui sont plus sensibles, qui demandent, au niveau des interventions, une certaine rapidité, puis plus d'efforts. Donc ce serait peut-être intéressant de mettre ça pour que le citoyen soit bien informé, et aussi tous les autres intervenants.

1525 Au niveau aussi des principaux sites, on n'en parle à peu près pas, le site du manoir des Jésuites. Il y a d'autres sites aussi. Le long de la rue Saint-Ignace, les premières maisons de colons sont là. Le site BiFi-23 qui est un site extrêmement important, on n'en parle à peu près pas non plus.

1530 Il y a aussi le site de l'église, le cimetière. En fait, c'est la troisième église qu'il y a présentement, donc il y a eu deux (2) autres églises.

Et puis au niveau du potentiel aussi, bien, on parle pas beaucoup de la mission, on parle pas beaucoup du moulin, où ils pourraient être situés, ces sites-là.

1535 Puis le site Rose et Laflamme, c'est ça, on pourrait mieux l'identifier puis plus en parler, surtout expliciter le potentiel de ce site-là, qu'est-ce que ça représente. On en parle, on dit que c'est un site important, mais qu'est-ce que c'est comme potentiel, ça, on n'est pas trop certain, en fait.

1540 Puis si on se replace dans le bourg, en fait, c'était possiblement en périphérie, sinon même en dehors de la fameuse butte de La Prairie, donc est-ce qu'il y a vraiment un potentiel si important que ça pour qu'on s'y attarde comme ça!

1545 Aussi, ce serait intéressant d'expliquer un peu plus la pertinence de la protection puis de la mise en valeur du patrimoine archéologique, donc expliquer pourquoi que c'est important d'étudier donc les sites, de préserver le sol, d'intervenir, puis aussi de préserver les collections.

1550 Ce serait intéressant aussi d'expliquer les différents paramètres puis les mesures justement de cette protection-là puis de cette mise en valeur, notamment définir le terme excavation. Est-ce que creuser trente centimètres (30 cm) dans son jardin est considéré comme une excavation? Est-ce que poser une clôture, donc l'excavation qu'il y a là, est-ce que le creusement qu'il y a là, c'est considéré comme une excavation?

1555 Donc pour le citoyen, c'est pas toujours clair, ces choses-là.

Les types d'interventions aussi. Il n'y a pas juste la fouille, il y a d'autres types d'interventions, on n'en parle pas.

1560 Les différentes mesures aussi de mise en valeur qui sont là présentement, qui sont actuelles, qu'on peut voir, puis celles qui pourraient être envisagées aussi. Donc ça pourrait être intéressant au niveau des orientations d'en toucher un mot.

1565 Aussi, ça pourrait être intéressant d'aborder comment vont être soutenues les mesures actuelles, par exemple la réserve du Musée d'archéologie de Roussillon, mais aussi les interventions futures. Donc par exemple une intervention qui pourrait avoir lieu sur le site Rose et Laflamme, donc pour l'intervention archéologique, mais aussi pour la mise en valeur éventuelle de vestiges in situ ou autres.

1570 Aussi, bien, comme le disaient d'autres intervenants, dont les gens de la ville, donc
présenter, de façon à synthétiser dans une annexe par exemple qui pourrait être à l'usage des
citoyens et des autres intervenants, une liste des lots qui sont concernés par les différentes
mesures de protection du patrimoine archéologique, les procédures concernant les projets qui
comportent une excavation, puis aussi, bien, une petite liste un peu des sanctions, des différentes
sanctions qui existent dans le cadre de la loi.

1575 Il y a beaucoup de choses qui ont changé avec cette loi-là au niveau des sanctions et autres,
les procédures, donc ce serait intéressant que le citoyen ait accès à ça de façon à synthétiser dans
une annexe à ce plan de conservation.

1580 En conclusion, donc, bien pour nous, on trouve que le document est de qualité, est très
pertinent, mais qui mériterait d'être un peu plus explicité, un peu plus détaillé à certains niveaux
pour que justement, bien, qu'il serve ses principaux objectifs.

1585 Ça va sûrement faire un outil très bon pour les intervenants au niveau du ministère, mais ce
serait intéressant aussi que ce soit de même pour l'intervenant, donc de la Municipalité de La
Prairie, des organismes aussi du territoire, des entrepreneurs puis aussi des citoyens.

1590 D'après nous, la réussite du plan de conservation passe nécessairement par une
concertation des différents intervenants. On espère notamment que ça va se traduire par un
soutien un peu plus accru, non seulement à la ville dans le cadre de projets d'interventions
archéologiques et de mise en valeur, mais aussi au musée qui a la charge très importante et je
dirais même lourde de gérer et de conserver et de mettre en valeur les collections archéologiques
du Vieux-La Prairie.

1595 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

1600 Merci. Est-ce que vous avez d'autres interventions à faire, non?

Je reçois votre intervention de façon, pour dire les choses très simplement, comme si vous
disiez, l'archéologie constitue une valeur importante, très importante à La Prairie, un peu comme le
disait monsieur le maire tout à l'heure de toute façon. On parlait de cinquante-cinq (55) sites, si j'ai
bien compris.

1605 Donc ce que je reçois, c'est que vous dites que l'archéologie est une valeur patrimoniale
dominante, peut-être aussi importante à vos yeux que le cadre bâti, par exemple, mais que dans

l'articulation du plan de conservation, on ne trouve pas des orientations spécifiques de façon suffisante pour rendre justice à l'importance de cette valeur patrimoniale.

1610

Est-ce que je comprends bien votre intervention?

PAR M. FRÉDÉRIC HOTTIN :

1615

Oui, tout à fait. Puis on parle du patrimoine, on n'explicite pas qu'est-ce que c'est que le patrimoine archéologique. Donc est-ce que ce sont les sites qui sont fouillés ou pas? On parle pas de vestiges, on parle pas de traces, mais surtout, on parle pas de collections archéologiques.

1620

Et qu'est-ce qui reste après une intervention archéologique, le gros, ce sont des collections archéologiques. Qu'est-ce qu'on fait avec ces objets-là? On peut pas juste les entreposer à quelque part dans un entrepôt, ça marche pas comme ça. Donc il faut en prendre soin.

Donc il n'y a rien au niveau des orientations en ce qui concerne les collections archéologiques.

1625

PAR M. DENIS BOUCHER :

1630

J'aurais peut-être un commentaire! Justement, le plan de conservation a aussi un caractère de synthèse. Évidemment qu'il y a un exercice de synthèse extraordinaire dans ce document-là, mais en même temps, il y a des éléments qui, selon vous, mériteraient d'être précisés, d'être approfondis, notamment dans un esprit d'application et d'utilisation courantes.

1635

Je me demandais, on a discuté tout à l'heure avec les précédents intervenants de l'idée de fiches ou de guide, est-ce que vous pensez que le volet archéologique devrait aussi faire l'objet d'un guide ou d'un document adapté, simplifié, qui permettrait aux citoyens, aux intervenants de comprendre rapidement comment se fait la procédure, quand vous parlez d'archéologie préventive, quelles sont les étapes à suivre?

1640

Est-ce que vous pensez que c'est une idée qui pourrait être développée en marge ou un peu dans les suites de ce plan-là, considérant son caractère de synthèse?

PAR M. FRÉDÉRIC HOTTIN :

1645

Oui, tout à fait. Parce que c'est pas toujours simple. Même pour moi qui est archéologue, donc des fois on s'y perd un peu. Donc que le citoyen qui veut, mettons qui a un projet qui comporte une excavation, puisse assez rapidement comprendre comment ça fonctionne, c'est quoi la procédure pour avoir les permissions, puis qu'est-ce qui peut se passer aussi, quel genre

d'interventions qu'il pourrait y avoir dans le cadre de son projet, qui va avoir à défrayer les coûts, qu'est-ce que ça pourrait être en termes de coûts aussi.

1650

Moi, mon expérience d'archéologie, j'en ai fait longtemps de l'archéologie préventive, les coûts, souvent, sont assez minimes comparativement au coût global d'un projet, mais c'est pas tous les gens qui comprennent ça. Donc des fois de l'explicitier un peu plus!

1655

PAR Mme JULIE POULIN :

J'ajouterais aussi qu'en ayant un document comme ça, bien, ça facilite la tâche d'à peu près tout le monde. Je pense aussi qu'à la ville, ça donnerait un sérieux coup de main pour pouvoir répondre aux questions des citoyens, puis au niveau des promoteurs aussi, une meilleure compréhension de ce que c'est, ce que ça implique nécessairement, l'archéologie.

1660

PAR M. FRÉDÉRIC HOTTIN :

À qui s'adresser, c'est ça, et qu'est-ce que ça peut avoir comme conséquences aussi.

1665

PAR Mme JULIE POULIN :

Démystifier un peu.

1670

PAR LE PRÉSIDENT :

Juste avant de terminer, est-ce que madame Piédalu a des questions, notre archéologue?

1675

PAR Mme GISÈLE PIÉDALU :

Je reviens à votre suggestion de pondérer les sites archéologiques selon leur niveau de potentiel, et je pense que monsieur le maire aussi avait exactement la même suggestion.

1680

Dans les faits, c'est pas simple à faire, et je comprends, en tout cas, si j'ai bien compris, c'est parce que vous désireriez avoir un cadre de référence d'intervention, par exemple un site élevé, on fait quoi, un site faible, on fait quoi!

1685

Mais pour en arriver là, il faut aller au-delà de l'étude de potentiel et il faut faire les inventaires au terrain. C'est la seule façon de vérifier le réel potentiel.

Ça a été fait dans certains cas, Arkéos l'a fait sur les terrains vacants, un certain nombre, il y a quelques années, et ils sont arrivés à dire, bien, certains sites sont détruits, et même pour Rose

et Laflamme, ils l'ont fait en partie aussi, mais évidemment leur proposition, c'est d'aller au-delà de ça et de faire un inventaire, avec les coûts afférents malheureusement que cela implique.

1690

Alors la solution n'est pas si simple que ça.

Pour les collections, je comprends fort bien votre préoccupation. Je vous dirais que c'est une préoccupation même des gouvernements, même de la plupart des institutions qui ont à gérer des collections. Qu'est-ce qu'on en fait, est-ce qu'on en élague, est-ce qu'on les conserve?

1695

Et je pense que le ministère, effectivement, a à se pencher sur comment on va gérer ces collections-là pour le futur, puis comment on va déterminer qu'est-ce qu'on garde, effectivement, puis qu'est-ce qu'on documente; après ça, on va élaguer.

1700

Est-ce que vous êtes d'accord avec ça?

PAR M. FRÉDÉRIC HOTTIN :

Oui. Au niveau des collections, oui, il y a toujours la question d'élagage et tout, il y a toujours des questions qui doivent être abordées dans les prochaines années, les prochains mois on espère, mais là, au niveau de La Prairie, je travaille tous les jours avec les collections, je les vois, il y a énormément de pièces. Il n'est aucunement question d'élaguer, c'est des pièces exceptionnelles, donc il y a beaucoup d'artefacts qui ont un fort potentiel pour la mise en valeur et autres.

1705

1710

Puis il y a beaucoup de collections qui n'ont pas été étudiées aussi énormément. Donc des collections comme ça qui sont composées de milliers d'artefacts, d'artefacts qui sont importants, donc on doit s'en occuper. Et il y a des frais afférents à ça.

1715

C'est la responsabilité de qui? Puis c'est la responsabilité de tous les citoyens, c'est notre patrimoine à tous, puis je pense que ça demande un effort commun de plusieurs intervenants, et je pense que le ministère devrait avoir sa part à jouer là-dedans.

1720

À date, le musée a eu si ce n'est rien, à peu près rien du ministère de la Culture et du gouvernement du Québec, rien en termes d'argent.

Et au niveau du soutien logistique, je dirais pas grand-chose non plus. Des fois, ça a même été difficile.

1725

PAR LE PRÉSIDENT :

Bien, merci. Je remercie cette intervention.

1730 Je sais qu'il y a quelques questions, mais on doit terminer les présentations avant. Et après les présentations, si vous avez des questions, je les prendrais. Merci.

1735 **MICHEL GAUTHIER**

PAR LE PRÉSIDENT :

1740 Monsieur Michel Gauthier. Il me semble qu'on vous a vu il y a pas longtemps, monsieur Gauthier, dans d'autres lieux.

PAR M. MICHEL GAUTHIER :

1745 Oui, vous m'avez vu à l'Île-d'Orléans. Vous avez bien raison. J'ai deux (2) pied-à-terre. D'ailleurs vous allez reconnaître certains commentaires.

PAR LE PRÉSIDENT :

1750 J'espère.

PAR M. MICHEL GAUTHIER :

1755 Deux (2) petits points d'abord avant de commencer ma présentation comme telle! Ça a été soulevé tout à l'heure et j'en ajoute. Cette consultation-là n'a pas été annoncée, à mon avis, suffisamment pour que vous ayez la réponse à laquelle vous auriez eu droit normalement. Il y a plusieurs de mes concitoyens qui ont appris ça dans les derniers jours, qui ont eu un avis de consultation à la dernière minute.

1760 Ça aurait pu être beaucoup plus diffusé, si vous voulez vraiment vous assurer de la participation des citoyens, particulièrement ceux qui ont contribué au Vieux-La Prairie.

1765 J'ai reçu la semaine dernière une circulaire qui me disait quelles sortes de fleurs planter chez moi, quelles couleurs planter, je pense qu'on aurait pu avoir une circulaire qui annonçait la consultation. Je pense que ça aurait été également très très utile pour sensibiliser, puis pour pouvoir bénéficier de l'input de différentes personnes. Donc ça, c'est un premier commentaire.

1770

Deuxièmement, il y a eu une discussion tout à l'heure au sujet de La Cité. Je ne veux pas intervenir trop dans ça sinon que pour rappeler une chose : dans l'arrondissement historique, il y avait un élément qui était très important quand l'arrondissement a été déclaré, c'était celui des corridors visuels et du profil du village à respecter quand on arrive par l'autoroute, et ça, ça touchait directement la zone de La Cité, et je pense que ça, c'est vraiment quelque chose à maintenir à tout prix.

1775

Donc si on parle de disloquer des éléments de l'arrondissement, je pense qu'il faut garder ça à l'esprit. Je pense que c'est un élément très important. Toute la rive sud, c'est bien bloqué avec des édifices, des bâtiments de partout, il reste encore quelques angles où on peut voir l'arrondissement, le clocher de l'église et pour moi, c'est vraiment prioritaire de préserver ça, si c'est vraiment un arrondissement historique.

1780

Je demeure à La Prairie – juste pour me situer très brièvement – je demeure à La Prairie depuis 73, j'ai investi dans une maison ancienne avec ma conjointe, puis j'ai fait partie de ce que mon voisin appelait la bourgeoisie décapante, celle où on restaurait les maisons et les meubles!

1785

J'ai vécu l'arrondissement et sa déclaration et j'ai vu le quartier passer d'un quartier de taudis à l'abandon, dont tout le monde voulait se débarrasser puis qu'ils voulaient quitter dès qu'ils avaient un peu réussi dans la vie, à un quartier rénové où les gens sont fiers de leurs maisons et de l'histoire du quartier comme tel.

1790

Il y a eu vraiment un changement de mentalité. Je l'avais signalé dans ma dernière intervention, je pense que ça, c'est un côté très positif de la déclaration d'arrondissement et ça serait déjà une bonne raison d'en déclarer d'autres. Ça a été vraiment déterminant dans l'évolution du village.

1795

Les gens sont passés, j'ai l'expression un peu, des minoues, d'investir leur argent dans leurs minoues, d'investir leur argent dans les maisons, non seulement les nouveaux, les étranges, mais également les gens de la place qui se sont mis à prendre conscience de l'importance de leurs maisons puis investir dedans. Puis vous l'avez entendu ce soir. Et qui sont fiers de leurs maisons.

1800

Donc la déclaration a joué un rôle, et je pense que c'est vraiment important à garder puis à généraliser.

1805

Donc si je reviens à votre plan de conservation! Il y a des côtés très positifs quant à moi, c'est un document qui est bien fait, qui est documenté, qui est très très professionnel. Il y a des critères de préservation et d'aménagement qui sont utiles, même si parfois ça prend la forme de pieux souhaits, mais je présume que dans le contexte, c'est peut-être normal.

Et ça fait également un bilan positif de la déclaration de 75, comme je le mentionnais tout à l'heure.

1810 Ça laisse quand même un certain nombre de questions et ça, vous allez me retrouver. J'ai toujours la crainte, avec toutes les coupures qu'on voit un peu partout, avec un certain retrait que je sens du MCC d'une partie de la préservation du patrimoine, à tort ou à raison, j'ai senti un délestage du rôle vers la MRC, vers les municipalités. Je ne suis pas nécessairement très à l'aise avec ça, pas que les municipalités et que la MRC ne sont pas de bonne volonté, mais l'expertise, les moyens ne sont pas toujours là, et on l'a appris à nos dépens dans le cas de certaines

1815 démolitions de maisons. J'en parlerai à la fin.

D'autre part, dans le plan, je ne vois pas les budgets et les ressources. Quand madame parlait de sa maison qui est en difficulté, je me souviens qu'au début de l'arrondissement, on avait rapidement accès, il y avait Normand Rodrigue en particulier à l'époque qui venait, qui discutait

1820 avec les gens, puis qui parlait de l'architecture, des problèmes, puis qui conseillait les gens.

Je pense que ça, il y a des ressources à mettre également en plus des budgets pour conseiller les gens et aider. Parce que dans la plupart des cas, les gens sont prêts à faire eux-mêmes, mais au moins faut-il savoir ce qu'ils ont à faire.

1825

La délocalisation des responsabilités! C'est un commentaire général que je fais. Je ne sais plus trop qui qui s'occupe de quoi, entre le MCC, la MRC puis la Ville, donc ce serait peut-être intéressant que le plan soit un peu précis par rapport à ça.

1830 Une boutade un peu, est-ce que le plan est un début ou une fin? Est-ce que c'est la fin de l'arrondissement ou est-ce que c'est le début d'une relance du site patrimonial? Donc la réponse est de votre côté.

Pour être un peu constructif, j'ai listé cinq (5) projets. C'est six (6) qui est marqué, mais c'est

1835 cinq (5) projets précis qui pourraient être des éléments, dans un plan de conservation, je l'avais dit à l'Île-d'Orléans également, il peut y avoir la mise en valeur, et j'ai essayé de faire un effort de lister un certain nombre d'éléments qui pourraient être des éléments à titre d'exemple. Je ne dis pas que ça doit nécessairement être ça, des éléments de mise en valeur.

1840 Bon, c'est sûr que ça nous amène à parler du site Rose et Laflamme, tout le monde en a parlé un petit peu, je pense que vous devez commencer à comprendre le message. Moi, la vision du site que j'ai de Rose et Laflamme, ça a été un site de nuisance pendant des années à La Prairie, maintenant il appartient aux citoyens, c'est la Ville qui le détient. Il faut avoir une vision dans sa remise en valeur.

1845

J'ai fait partie d'un comité de citoyens dans le temps où j'avais vu passer des plans d'aménagement auxquels on a fait référence tout à l'heure, où on voyait un peu le schéma d'implantation autour des rues, à la ligne des rues, puis la restauration d'un certain nombre de rues. Je pense que c'est un élément important à ça.

1850

J'ajouterais à ça que, on voit à l'expérience que les gros projets de développement qui ont un objectif de rentabilité d'abord et avant tout se heurtent à la question des fouilles et à la question de la décontamination qui, soit dit en passant, aurait peut-être intérêt à être révisée. Je suis chimiste, je suis pas trop sûr que c'est pas un peu enflé comme un problème de décontamination. Du mâchefer, il y en a un peu partout dans le vieux village et les gens chauffaient au charbon.

1855

Sur le modèle de Rose et Laflamme, pour moi, ça devrait être un modèle de reconstruction respectant le cadre du XIX^e siècle.

1860

Ce que j'entends par ça, c'est qu'on parle de préserver le cadastre, de préserver les éléments d'histoire de La Prairie. Pour moi, un projet de restauration de ce site-là, à partir des lots historiques du cadastre du XIX^e siècle, c'est un beau modèle et ça n'a pas besoin nécessairement d'être un modèle d'ensemble; ce quartier-là devrait reprendre la diversité du vieux quartier où il y a des maisons du XVIII^e, du XIX^e, du XX^e siècle, et ça pourrait être des styles très différents faits par des individus.

1865

Et l'analyse que je porte à votre attention par rapport à ça, quand on parle de rentabilité d'un site comme ça, dans la mesure où le site est bien protégé, ça a quand même une valeur marchande d'être dans un arrondissement historique, ça l'a une valeur marchande d'avoir des fils enfouis autour de ça, ça l'a une valeur marchande d'avoir un cadre qui respecte le type de construction qu'il va y avoir là, qui sécurise les gens qui seraient prêts à investir.

1870

Je pense que c'est un développement qui peut se faire par des initiatives individuelles, tant qu'à moi, et je pense que les individus, c'est mon expérience à La Prairie puis plusieurs de mes voisins, les individus n'ont pas la même notion de rentabilité que les entrepreneurs. Un entrepreneur veut être rentable, s'il faut couper les matériaux pour arriver dans son profit, il va le faire, puis c'est normal, c'est son travail. Un individu qui installe sa maison, qui veut en faire sa maison, ne calcule pas de la même façon.

1875

Donc si on parle d'une remise en valeur, je pense qu'un modèle de remise en valeur par lot et par des individus serait sérieusement à considérer.

1880

Quant à moi, je ne suis pas pressé à ce que ce lot-là se reconstruise. C'est sûr que c'est mieux qu'il se fasse rapidement, il y a quand même des pertes de revenus, mais je pense qu'on a attendu cent (100) ans, cent cinquante (150) ans avant d'avoir l'opportunité de le reconstruire, on

1885

n'en est pas à cinq (5) ans près. Donc ce côté-là, vaut mieux ne pas faire d'histoire que d'aller trop vite quant à moi.

1890 En plus de ça, je pense que si on avait une politique de repeuplement de ce site-là par des initiatives individuelles, le fait d'avoir défini un cadre, de publiciser ça par la Ville, par le MCC, la revue Patrimoine par exemple pourrait traiter d'un aménagement comme l'arrondissement, d'un projet d'aménagement et en donner une publicité qui va attirer les investisseurs intéressants, qui vont être intéressés à faire quelque chose dans ce site-là.

1895 Donc ça, c'est mon commentaire sur le site Rose et Laflamme.

Donc ça, c'était le site. Si je passe au suivant! Bon, vous l'avez, j'en ai déjà parlé, j'irai pas plus loin sur celui-là.

1900 Je vous ai laissé une vue du site au cas où vous ne l'auriez pas visité. Ça vous donne une idée de ce site-là qui est au cœur du bourg. On parlait, je crois que dans le plan on parlait de rénover des éléments qui sont sous terre.

1905 Je vous donne deux (2) exemples que je connais très bien d'éléments de fondations qui ont été remis en valeur; dans le cas de gauche, dans des fondations d'un ancien magasin général ou, dans le cas de droite, du tracé de la palissade que les archéologues avaient défini.

1910 C'est typiquement des sortes d'éléments qui peuvent servir à des remises en valeur par des individus dans le cadre d'un aménagement. Donc je pense que ça, ça peut être à considérer. Personnellement, je pense que même de remonter un bâtiment sur des fondations existantes n'est pas nécessairement à rejeter. Au moins, ils ont fini de travailler.

1915 Un autre projet, le projet 2! C'est le moulin banal. Pour moi, c'est un élément visuel qui pourrait être très important pour La Prairie. C'est toute l'histoire de La Prairie. C'est un site définitivement protégé. Je présume qu'il l'est dans le plan, mais en tout cas, assurez-vous-en. C'est un site à protéger. C'est un site à documenter.

1920 Et là, la Société d'histoire peut jouer un rôle définitivement, localiser le plus correctement à partir de documents ce site-là, éventuellement de faire des fouilles, c'est un très beau cas. Une fois qu'on a ça, pourquoi ne pas envisager un projet de reconstitution, partielle, totale, des éléments de!

1925 Et le financement, ça n'a pas nécessairement besoin d'être toujours le gouvernement, ça pourrait être des fondations qui sont mises en place pour aller chercher différents programmes de financement pour monter un projet comme ça et en faire quelque chose qui pourrait s'accoupler avec le développement des matériaux et des métiers traditionnels, par exemple.

Donc je pense que c'est le genre d'initiatives qui pourrait être intéressantes à considérer ou à soutenir partiellement, donc à évoquer peut-être dans un plan comme ça.

1930 Pour vous situer là aussi, j'ai pris cette photo-là cet après-midi. C'est vu de l'autoroute, du bord de l'autoroute. Vous avez le clocher de l'église au loin et vous avez à peu près la position, je ne suis pas expert, la position de ce que serait ce moulin banal là à quelque cinquantaine de mètres près ou centaine de mètres près, et vous voyez l'impact vu de l'autoroute d'une remise en valeur d'un élément visible comme ça.

1935 Donc pour moi, c'est vraiment quelque chose qui pourrait être à considérer si la documentation, les fouilles montrent qu'effectivement, il y a encore une base rationnelle pour remonter quelque chose comme ça. Puis je pense qu'il y a quelque chose d'assez joli à faire là.

1940 À titre d'autres exemples, et je pense que ça ferait un très beau phare pour le village de La Prairie, parce que toute l'autoroute qui arrive des États-Unis qui s'en va vers Montréal passe en face de ça, et c'est justement la sortie. Donc s'il y avait un élément comme ça visuel, il y a vraiment quelque chose de très très beau.

1945 Dans la même optique, j'ai soulevé aussi un autre point, c'est à titre d'exemple, je dis pas que c'est ce qu'il faut faire. Vous avez le tracé de la palissade, on sait qu'on l'a tracé dans les rues, c'est déjà un développement très intéressant, je suis pas totalement étranger d'ailleurs.

1950 Vous avez le site de La Prairie, vous avez le cercle que j'ai entouré, c'est à peu près le bureau d'enregistrement ou le bureau d'archéologie. Ça, c'est face au fleuve et il y a des bouts de tracé de palissade qui n'ont pas été localisés là et, à mon avis, on pourrait fort bien envisager de repositionner, relocaliser correctement la palissade. C'est à côté du Musée d'archéologie, ça ferait un beau cas de fouilles typiques éducatives et, en plus de ça, si on veut aller un cran plus loin, on pourrait remonter un segment de palissade avec des matériaux représentatifs, avoir un point d'observation sur toute la vue sur Montréal et le bassin, et ça ferait un point évocateur.

1955 En un mot, ce que je dis, sans faire un Disneyland, je ne veux pas faire un Disneyland, mais je pense que, surtout avec la nouvelle génération qui est plus visuelle que littéraire, je pense que d'avoir des repères évocateurs du passé, c'est aussi important et c'est complémentaire à l'archéologie au niveau des artefacts qu'on trouve, qu'on documente et qu'on préserve. Il y a des éléments qu'on peut ressortir. Le plus beau de La Prairie est sous le sol, si je peux le dire en boutade, donc il y a intérêt à faire ressortir des éléments pour que la génération s'identifie à ce site-là, en voit des éléments.

1965 Donc c'est une suggestion que je fais.

Ça, c'est la vue que vous auriez sur Montréal s'il y avait un bout de palissade et une plateforme d'établie là. Donc on voit un peu l'ampleur du décor quand même, et c'est assez évocateur, même si malheureusement il y a une autoroute.

1970 L'autoroute, j'y arrive! C'est au cœur du site patrimonial. Ça détruit beaucoup un site patrimonial, il faut pas se conter de blague.

1975 Je vous rappelle que j'ai été très impliqué dans ce dossier-là, et je le serai encore. Le MCC a émis des normes pour protéger le lien visuel entre le fleuve et le Vieux-La Prairie qui interdisaient, par exemple, la construction d'un mur d'abattement sonore, parce qu'ils auraient coupé ce lien-là. Pendant des années, le ministère des Transports a refusé de faire quelque chose en disant, si on fait quelque chose, ça va être des murs de quinze pieds (15 pi) et en plus, ils vont vous coûter dix-sept millions de dollars (17 M \$).

1980 Donc le ministère des Affaires culturelles, en voulant protéger ce lien-là, a eu pour effet aussi de servir de prétexte pour ne pas faire quelque chose. Je pense que si on regarde en Europe, il y a des mécanismes qui existent près des sites historiques, quand vous voyagez, vous avez des fois des murs d'autoroute à abattement sonore mais qui sont transparents en partie ou qui peuvent être une butte et une partie transparente, il y a des solutions à ça.

1985 Je pense qu'au minimum, à défaut d'avoir vraiment le budget pour entrer dans la voirie, le MCC devrait documenter par des exemples, et par des exemples de coûts, des projets de préservation d'un lien visuel entre le village et le fleuve, mais qui correspond quand même à la protection des oreilles des habitants. Parce qu'il y a une plainte de tous les résidents riverains de l'autoroute, là.

1990 Donc pour moi, le MCC a une responsabilité de s'impliquer, comme je le dis, pas nécessairement tout faire, mais d'emmener des solutions, de suggérer des solutions et d'être présent dans les discussions entre le MTQ, la Ville et les résidents, et autant que possible emmener l'expertise de ce qui se fait dans d'autres pays.

1995 Donc pour moi, le MCC là-dedans devrait être proactif, et je trouve que le document de conservation ne devrait pas escamoter le problème de l'autoroute. C'est pas rien qu'un point de vue pour voir le village. C'est une nuisance pour les résidents.

2000 Bon, un dernier commentaire! Pourquoi ne pas élargir le site patrimonial? La meilleure défensive, c'est l'offensive. Pourquoi ne pas l'élargir et en faire un pôle régional?

2005

La Prairie a toujours été historiquement un pôle régional pour toute la Montérégie. Les bateaux venaient de Montréal à La Prairie, le train partait pour aller vers Saint-Jean, les agriculteurs emmenaient au marché à La Prairie, ça a toujours été un pôle régional.

2010

Et historiquement, le fort de La Prairie était relié au fort de Chambly puis de Saint-Jean. Il y avait des sentiers. Il y a toutes sortes d'éléments qui font de La Prairie un pôle régional.

2015

Et il me semble qu'effectivement, le site patrimonial pourrait peut-être être élargi pour inclure des éléments comme ça, ou au moins qu'il y ait une concertation entre le MCC et la Ville et la MRC pour développer ce concept de pôle régional qui peut supposer, bon, on a déjà quelque chose en cours sur les maisons citées, il y a quelques maisons qui sont citées, il y aurait peut-être intérêt à réfléchir un petit peu sur la façon de mettre des incitatifs en place pour préserver les droits collectifs sur ces bâtiments-là tout en respectant les intérêts des propriétaires.

2020

Pour moi, je vois un incitatif qui peut être effectivement des sortes de taxes de crédits à la préservation, sous forme de crédits qui sont donnés si les gens restaurent la maison puis qui peuvent avoir une réduction de taxes. Je sais que ça touche le municipal, ça touche le provincial, mais il y a un effort de réflexion à faire là.

2025

Parce que les droits collectifs n'ont pas de moyens d'expression, ils n'ont pas de bases légales autrement que la législation du MCC qui peut dire, on ne touche pas à ça. Mais ça fait très arbitraire, ce qui fait que le MCC hésite à l'utiliser.

2030

Donc de ce côté-là, de prendre un droit de mot à dire à contribuer fiscalement à préserver des monuments d'intérêt collectif, ça finit par donner aux villes et au MCC un droit légal de préserver un investissement qu'ils auront fait. Je pense qu'il y a une réflexion à faire à ce niveau-là.

2035

Ça a été dit, je le redis, je pense que la rivière Saint-Jacques pourrait être incluse également dans tout ça. C'est une voie d'eau historique. C'est également le lieu des premières maisons à La Prairie, il y aurait des très beaux sites de fouilles à faire, il y aurait des très belles documentations sur les maisons du XVII^e siècle peut-être même à faire à partir du résultat des fouilles. Donc je pense que ce sont des éléments qui devraient, à mon avis, être évoqués au moins dans le plan de conservation.

2040

Bon, mon dernier commentaire! Pourquoi protéger et investir dans le patrimoine? Tout le monde parle d'économie. Premièrement, le patrimoine est un facteur identitaire très important pour une société et pour le développement des individus. Quand on sait d'où on vient, on a de bonnes chances de savoir où on veut aller. Et c'est pas rien que banal comme phrase, c'est très vrai. Ça détermine, quand vous êtes né à côté de Notre-Dame-de-Paris, vous avez un certain sens de la

2045 destinée puis de vouloir faire quelque chose. Si vous êtes de Boston dans le vieux quartier, c'est pareil. C'est important d'avoir un sentiment identitaire.

Et pour moi, le site patrimonial, ça contribue à ce sentiment identitaire, quelles que soient les options politiques. Je n'en fais pas une discussion politique.

2050 C'est également un élément clé d'une stratégie de développement d'une industrie du tourisme culturel, local et étranger. C'est pas théorique. On a un gouvernement, vous l'avez dit à l'Île, qui parle d'économie, je pense que c'est important comme industrie possible. Moi, j'ai travaillé dans le domaine de l'énergie, des mines, je sais à quel point c'est difficile de construire quelque chose, il y a toutes sortes de contraintes; je vous dirais que l'industrie touristique est une belle industrie, elle est verte et elle est favorable à l'identité. Donc c'est une très très belle industrie à développer quant à moi, et ça justifie des investissements.

2060 Je pense que c'est aussi important que le béton et c'est aussi durable que le pont Champlain. Donc ce côté-là, je pense que c'est quelque chose qui devrait se rendre comme message au ministre. Pour un gouvernement qui parle d'économie, d'investissement dans l'économie, c'en est une industrie. La France a une économie d'à peu près cinquante milliards d'euros (50 G €) avec son industrie culturelle et touristique. Donc je pense que c'est pas négligeable.

2065 La Prairie est sur la route en provenance des États-Unis, c'est à la porte de Montréal – j'achève – et c'est un site patrimonial surtout élaboré à l'échelle régionale, c'est un élément clé d'un circuit touristique qui pourrait être basé sur l'axe Montréal-Montérégie-chemin du Roy-Québec-île d'Orléans, on va retrouver mes autres préoccupations, et rives du fleuve.

2070 Ces éléments-là doivent être préservés puis mis en valeur avec une vision globale, et il y a vraiment des circuits touristiques intéressants pour le local, pour le touriste local et pour le touriste international, si c'est bien fait, avec une certaine vision d'ensemble. Et La Prairie pourrait faire partie de cette vision d'ensemble là quant à moi.

2075 Un dernier élément! Pour protéger le patrimoine, bien, je dirais par respect pour les citoyens et organismes qui y contribuent, et tous ceux qui aiment le patrimoine puis qui n'ont pas toujours les moyens de le dire et d'intervenir quand quelque chose est sur le point d'être détruit, je pense que c'est une bonne raison pour le MCC de demeurer impliqué.

2080 Je vous cache pas d'ailleurs, je vous cite un tout petit bout de phrase, mais il y a une réflexion derrière, pourquoi pas envisager un BAPE culturel? C'est-à-dire un forum pour les affaires culturelles quand un monument d'importance est menacé, de faire parler la population?

2085

Dans le BAPE, on voit l'effet, ça permet d'équilibrer une minorité qui parle pas. Je pense que de faire une sorte de BAPE pour des fins culturelles, c'est très important, pour éduquer les gens, pour les sensibiliser, leur permettre de s'exprimer.

2090

Parce qu'on parle souvent de droits collectifs qui s'opposent à ce moment-là à des droits individuels, de gens qui veulent construire autre chose ou démolir ou laisser à l'abandon. Je pense que c'est un élément, à mon avis, qui serait à considérer dans le cadre d'une politique.

Voilà, c'est à peu près le commentaire que j'avais à faire, et j'espère que certains éléments se rendront à la ministre.

2095

Juste pour illustrer un petit peu ma crainte à voir! Le retrait un petit peu du ministère des Affaires culturelles. Il y avait à La Prairie probablement une des plus belles maisons du XVIII^e siècle, la maison Sainte-Marie, quelqu'un l'a évoqué ce matin. Elle était en voie d'être citée, elle a été démolie. Elle a été démolie sur la base d'un rapport d'ingénierie que moi, je l'ai lu et qui ne disait pas de la démolir. Comme toute vieille maison, il y avait des choses à faire.

2100

Par contre, ça a été quand même autorisé, la démolition. C'est malheureux, et on a maintenant une magnifique maison en carton-pâte qui ressemble à celles du DIX30.

2105

Et je trouve ça malheureux d'avoir perdu un élément comme ça qui est sur le bord du fleuve, qui aurait pu accompagner une piste cyclable sur le bord du fleuve. Et comme je vous dis, c'était probablement une des plus belles maisons. On l'avait fait visiter à l'APMAQ, à l'Association des propriétaires de maisons anciennes, il y avait des armoires au mur, tout était intact dans cette maison-là. Et c'est vraiment malheureux.

2110

Quand je suis intervenu auprès des Affaires culturelles – et ça, c'est peut-être un élément à conserver – le message est de dire, ah, bien, c'est peut-être pas une maison d'intérêt national! Bien, c'est sûr que c'est pas la Place-Royale, mais à l'échelle de La Prairie puis de la Montérégie, c'est un bien national. Et je pense que c'est pas parce que le ministère manque d'argent qu'il doit utiliser un argument tel que d'intérêt national qui limite à dix (10) maisons peut-être, ce qui peut être supporté, ou dix (10) ou cinquante (50) maisons. J'exagère un peu.

2115

Voilà! Si on parlait du circuit touristique, juste pour m'amuser, bien, on en a d'autres, des histoires de moulins absolument magnifiques qui seraient des sites magnifiques en direction de la Gaspésie, puis qui tombent à l'abandon, et même si ce sont des monuments historiques. Vous voyez pourquoi j'ai un petit côté pessimiste dans mon commentaire, mais j'ai quand même essayé d'être constructif.

2120

Voilà!

PAR LE PRÉSIDENT :

2125 Bien, merci. J'ai plusieurs raisons de vous remercier. D'abord, c'est une démonstration très éloquente, sans mauvais jeu de mot, que la présentation verbale est un riche complément à la présentation écrite.

PAR M. MICHEL GAUTHIER :

2130 Je peux vous en laisser une copie, si vous voulez.

PAR LE PRÉSIDENT :

2135 C'était ma deuxième question. J'apprécierais ça s'il vous plait, et peut-être même le Power Point.

PAR M. MICHEL GAUTHIER :

2140 Oui, c'est celui-là que je peux vous laisser.

PAR LE PRÉSIDENT :

2145 Très bien, merci. Puis je vous remercie aussi, vraiment vous êtes un citoyen impliqué, parce que vous avez eu une intervention remarquée lorsque nous avons fait la consultation publique à l'Île-d'Orléans au mois de janvier, je crois. Bien, merci d'être ici ce soir.

2150 J'aurais une seule question. C'est la première fois que j'entends un propos que vous avez glissé rapidement en disant je suis chimiste et à mes yeux, la décontamination du site Rose et Laflamme, c'est peut-être pas si – je vous laisse compléter la phrase!

PAR M. MICHEL GAUTHIER :

2155 Écoutez, ça m'est difficile d'aller très loin sur le sujet. Quand ces études-là ont été faites, c'est à l'époque où les firmes d'ingénierie étaient pesantes sur le crayon!

2160 Pour moi, je connais un petit peu l'usage de ce site-là. Il y avait effectivement une forge, il y a peut-être eu quelques éléments. Je suis quand même étonné qu'on arrive à des budgets de décontamination du million de dollars.

Moi, j'ai remplacé une partie de la terre dans mon jardin parce que les fleurs ne poussaient pas, il y avait du mâchefer, mais si c'est ça, c'est pas plus grave que ça. Des traces de pétrole, bon, ça se localise, ça s'enlève.

2165 Mais quant à moi, s'il y avait par exemple d'autres sondages archéologiques, il y aurait peut-être moyen de revoir un petit peu les endroits où il y a réellement pollution, de combiner les deux (2) budgets, OK, plutôt que d'en mettre deux (2), et puis à la suite d'un certain nombre de sondages qui permettraient de voir un peu mieux l'histoire des lots et effectivement les couches polluantes possibles.

2170 Ça permettrait probablement de mieux définir ça. Et je vous dirais que je suis toujours étonné de voir, quand on parle d'un million de dollars (1 M \$) pour décontaminer un site. Au XIX^e, c'était quand même pas Sidbec-Dosco qui était là.

2175 Donc j'ai un certain nombre de réserves. Si le document était public, on pourrait le consulter ou le refaire consulter. Je pense que ça serait peut-être à revisiter dans le contexte d'aujourd'hui.

2180 Moi je dirais, s'il y a des individus qui devaient faire des réinvestissements locaux par lot, bien eux auraient peut-être intérêt à refaire l'étude de la contamination de leur propre lot et on arriverait peut-être à des résultats différents.

Alors c'est le plus loin que je peux aller pour l'instant. Mais je suis toujours étonné de voir l'importance de ces budgets-là quand c'est le payeur de taxes qui paie.

2185 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Bien, merci encore monsieur Gauthier.

PAR M. DENIS BOUCHER :

2190 Un petit commentaire en fait! En vous remerciant aussi pour toutes les idées qui, on le comprend, vont beaucoup plus loin que ce que le plan de conservation peut proposer et bien sûr, le cadre de la loi qui est derrière tout ça.

2195 Je saisis l'occasion, tout à l'heure monsieur le maire faisait allusion à un chantier à venir pour la politique culturelle, il y a certainement des idées là qui pourront être réitérées à d'autres occasions, parce que c'est inspirant quand même de voir les potentiels.

2200 On a parlé beaucoup d'archéologie, il y a beaucoup d'éléments là-dedans qui sont inspirants pour l'avenir du site. Alors merci de nous les avoir partagés.

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci.

2205

OLIVIER REFFO

PAR LE PRÉSIDENT :

2210

Monsieur Olivier Reffo.

PAR M. OLIVIER REFFO :

2215

Bonsoir.

PAR LE PRÉSIDENT :

2220

Bonsoir.

PAR M. OLIVIER REFFO :

2225

Moi, je voulais faire une contribution simplement un peu comme ça, volontaire; j'ai pas vraiment d'avis ou de choses à dire sur le plan comme tel, le plan de conservation, si ce n'est qu'observer que peut-être un plan de conservation pouvait avoir un volet, et monsieur Gauthier le demandait tout à l'heure, un volet «et la suite». C'est pas juste de figer les choses telles qu'elles sont, on voudrait qu'elles restent, mais peut-être aussi de regarder comment elles vont évoluer, vers quoi elles vont aller, au-delà de la simple préservation.

2230

Alors moi, je suis résident de La Prairie, ma conjointe est copropriétaire d'un commerce dans le Vieux-La Prairie également sur la rue Saint-Ignace, et c'est sûr que c'est très agréable de vivre là, mais on se dit aussi qu'avec le potentiel et avec tout le patrimoine qui est là, peut-être que ça pourrait aller plus loin.

2235

Donc la question, au fond, était de se dire, dans le cadre du travail que vous avez mené, est-ce qu'il ne pourrait pas y avoir dans le plan de conservation comme tel un volet qui ouvre sur les choses qui seraient à suggérer au ministère, à la ministre, pour justement dynamiser ou en tout cas faire vivre – alors je m'inscris un petit peu dans la dynamique de ce que disait monsieur Gauthier avant – c'est-à-dire vers où ça peut nous mener si tout ça est soutenu, entretenu et poussé vers l'avant.

2240

2245 Moi, j'avais quelques suggestions, idées, comme ça spontanées pour aller vers ça, pour tout simplement donner vie évidemment au quartier, faire que les Laprairiens s'approprient les choses, parce que beaucoup du patrimoine et beaucoup des choses qui existent là sont pas toujours très bien connues ou en tout cas interprétées par tout le monde, faire que les aménagements prévus ou à venir tiennent compte de ces aspects patrimoniaux et peut-être aussi, le cas échéant, de se tourner vers une sorte de développement économique, y compris développement d'emploi local.

2250 Alors dans ces suggestions-là, moi, j'en avais un certain nombre à soumettre et à suggérer pour autant que ça se rende jusqu'où ça peut.

2255 La première, c'était peut-être de réfléchir à des choses qui combinerait sport et histoire. On sait par exemple que les voies naturelles, les espaces naturels sont de plus en plus utilisés pour les activités familiales sportives; est-ce qu'à des moments, des parcours sportifs qui interprèteraient ou qui utiliseraient le patrimoine et l'histoire du Vieux-La Prairie comme des stations! On sait qu'à Candiac par exemple, il existe ce genre de parcours de santé où on fait de l'exercice sportif en famille et autres.

2260 Est-ce qu'il pourrait être intéressant d'introduire l'histoire de La Prairie, des lieux, des différents espaces historiques pour, à travers ces parcours sportifs, à travers ces activités familiales qui sont faites là, revivre l'histoire ou en tout cas se l'approprier!

2265 Bon, c'est une suggestion qui coûte pas forcément très cher dans le cadre de l'installation d'un parcours santé dans un site comme ça, mais qui permet de s'approprier le site, de s'approprier l'histoire et de vivre le lieu, bon.

2270 Deuxième chose, moi, j'ai été assez fasciné par une expérience à Bordeaux de réalité virtuelle à partir de la projection par ce qu'on appelle donc la technologie, la réalité augmentée. Je sais pas si vous avez déjà vu ça, c'est visible, la démonstration est visible sur le site touristique de la ville de Bordeaux.

2275 Vous vous promenez avec un iPad et vous captez un vortech et puis là, vous avez une projection réalité augmentée, comment étaient les choses à l'époque en fonction des différents sites de la ville. Vous avez vu ça? OK, vous l'avez vu à Québec. Ça existe à Québec, c'est ça?

2275 Moi, j'ai été assez fasciné par ça, je me dis, compte tenu de ce que vous avez expliqué, en tout cas ce que le ministère a expliqué, sur la réalité du Vieux-La Prairie puis les différents sites qui sont quasiment en l'état, on pourrait presque se prêter à rêver à se dire que demain, en se positionnant à différents endroits, on reverrait l'époque de la palissade, on reverrait l'époque du train, on reverrait l'époque de ceci, l'époque de cela, par un parcours initiatique et pédagogique qui

2280 pourrait être assez fascinant et donc qui permettrait vraiment d'enrichir et pour le coût de partager et de découvrir cet endroit, parce qu'on serait comme propulsé fatalement dans ces époques-là.

2285 C'est des systèmes audio, visuels, y compris par rapport aux jeunes générations plus tournées vers ces méthodes et ces modes connectés, ça pourrait être assez fascinant que de vivre ça.

2290 Donc une ouverture aussi vers ça, je comprends bien que le plan de conservation, c'est pas le cœur de sa mission, mais néanmoins, il y a peut-être aussi à suggérer ou initier des choses dans l'esprit de faire vivre ce plan à terme.

2295 Commerces et patrimoine, on peut imaginer aussi qu'évidemment, des bâtiments soient réappropriés ou réalloués à des activités commerciales qui viendraient, par la fréquentation et l'afflux de visiteurs liés à ce type d'initiative ou à d'autres initiatives, et donc ça peut être aussi une solution pour la réhabilitation, en tout cas la préservation de certains bâtiments pour y loger des commerces, des commerces alimentaires, recettes d'antan, produits oubliés, des produits des commerces touristiques, objets et produits culturels, etc., qui peuvent avoir toute leur légitimité dans le Vieux-La Prairie en termes de vitalisation toujours.

2300 Le quatrième point, c'était l'expérience vécue à Trois-Rivières, avec Art et patrimoine à l'instar du EMA, cette maison, vous voyez de quoi je parle, cette maison qui est dans le Vieux-Trois-Rivières et qui regroupe tous les artisans de la place et qui est tenue par eux, où on fait vivre un artisanat local, avec évidemment beaucoup de promotion de l'identité locale et du savoir-faire aussi local.

2305 Et ça, c'est un vecteur très porteur aussi en termes de patrimoine et de préservation de patrimoine et de développement de patrimoine culturel, avec ces artistes qui tiennent la place et qui viennent exposer et vendre évidemment leur production.

2310 Ça s'appelle Expérience et Métiers d'art, c'est une boutique, une salle d'exposition, un lieu d'expérience de création, et on sait que dans le Vieux-La Prairie, la dimension culturelle et patrimoniale et architecturale est très imbriquée. La Société d'histoire fait des spectacles de rue, fait des choses comme ça, il y a toute une chimie, là, qui est en train de s'opérer, et ça pourrait être vraiment intéressant de creuser aussi cet aspect-là.

2315 Et puis ça m'amène forcément à parler de l'histoire et de théâtre avec probablement des choses aussi à mixer ou à tisser avec les écoles dans le cadre de projets pédagogiques autour du théâtre qui revitaliseraient le quartier, en emmenant peut-être des créations théâtrales dans le Vieux-La Prairie, liées à l'histoire, liées à ce que fait déjà la Société d'histoire avec du théâtre de rue qui sont des expériences vraiment formidables.

2320 Il y a des sites touristiques à travers le monde qui ont réussi à faire ça, qui ont réussi par le
théâtre à recréer, à donner beaucoup de dimension, tout en liant les écoles, en tissant un lien
social avec les écoles et avec des organismes communautaires. Et donc ça prend vie dans le
quartier, ça prend vie dans l'environnement du site historique et ça peut souvent être vraiment
intéressant des projets culturo-éducatifs comme ça.

2325 Puis le dernier point, c'est plus une anecdote, de dire que peut-être la question de la
circulation, la question de la fréquentation du site était quelque chose d'important, on l'a vu tout à
l'heure, mais des systèmes éventuellement de vignettes ou des systèmes de choses comme ça
qui pourraient permettre aussi de faire en sorte que la vie dans le Vieux-La Prairie soit un peu plus
2330 simplifiée pour les résidents permanents et que des espaces de stationnement soient prévus si un
afflux touristique important se produit avec l'ensemble de mise en place de projets de ce genre.

2335 Voilà donc ma contribution, en tout cas mes points étaient essentiellement faits pour un volet,
s'il y avait lieu de le créer dans ce plan-là de conservation, un volet plus ouverture et demain,
qu'est-ce qu'on fait avec tout ça, vers où ça nous mène, et quels sont les moyens ou les
ressources qui sont amenées pour justement bâtir à partir de ce cadre qui, si j'ai bien compris, tel
que vous le voyez, est fait pour la suite et pas simplement pour attester de ce qui a existé.

PAR LE PRÉSIDENT :

2340 Merci. Je saisis la balle au bond. C'est bien beau de penser, quand on pense à ce qui s'en
vient et qu'est-ce que ça pourrait devenir, mais est-ce qu'à votre avis, il y a des menaces et quelles
sont-elles, s'il y en a?

PAR M. OLIVIER REFFO :

2345 Des menaces sur quoi?

PAR LE PRÉSIDENT :

2350 Des menaces sur le site.

2355 Je poserai ma question autrement! Qu'est-ce qui, à votre avis, constitue une menace ou
pourrait constituer une menace sur ce patrimoine?

PAR M. OLIVIER REFFO :

2360 Ce que je ressens, c'est que quand on crée un cadre comme ça, comme le plan de conservation, au fond, on définit des règles et des bonnes pratiques et on va avoir un enjeu derrière qui est de faire vivre ça.

Donc les enjeux économiques, pour les personnes, si ça se résume à ça, c'est la valorisation de son bien, de sa maison, puis la valorisation du quartier dans lequel on se trouve.

2365 La menace principale, elle est de savoir quelle vie va prendre là. Qui va vivre là et qui va développer une vie sociale ici, ça va ressembler à quoi et ça va être quoi?

2370 Toute communauté là a besoin de dynamique commerciale, en tout cas dynamique économique. Il y a ici un joyau, il y a un potentiel à mon sens qui mérite juste, et c'est plus une question de potentiel et d'opportunité que de menace, vis-à-vis du plan aujourd'hui quand on le regarde, maintenant vis-à-vis des personnes qui y habitent, il y a un enjeu réel qui est de continuer à faire vivre ce quartier et de continuer à entretenir ces maisons. Et l'exemple de madame tout à l'heure le montrait aussi.

2375 Si de l'argent doit venir, il va bien falloir qu'à un moment donné, il y ait des convergences économiques qui créent cet argent-là. Voilà! Et donc il faut aller chercher les projets qui vont mener à ça.

PAR LE PRÉSIDENT :

2380 Bien, merci monsieur Reffo. Je vais simplement revenir sur un mot que vous avez dit, que monsieur Gauthier a dit tout à l'heure, je peux vous assurer que non pas quelques-uns de vos commentaires seront portés à l'attention de la ministre, mais tous les commentaires le seront.

PAR M. OLIVIER REFFO :

2385 Bon, c'est une bonne chose, merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

2390 Merci.

2395 Alors cela met fin à la période de présentation des mémoires écrits, s'il y avait d'autres interventions dans la salle, on est prêt à les recevoir rapidement.

Monsieur Bourdages, oui!

2400

GAÉTAN BOURDAGES

PAR M. GAÉTAN BOURDAGES :

2405

Oui, c'est juste une remarque. Une remarque au sujet du Musée d'archéologie. On s'est plaint pendant des années que la collection des artefacts était à Québec alors que la majorité, ça a été souligné tout à l'heure, de ces artefacts-là viennent du sous-sol du Vieux-La Prairie.

2410

On a rapatrié ça à La Prairie avec le Musée d'archéologie. Il y a une exposition permanente de ces artefacts-là, mais disons que c'est un musée à vocation un peu mixte, parce qu'il y a aussi d'autres expositions dans le musée. Le problème, puis ça, c'est une question d'argent aussi, c'est que l'exposition n'est pas renouvelée. Donc c'est comme si on avait déplacé l'entrepôt de Québec dans le Vieux-La Prairie dans le sous-sol du musée, mais il n'y a qu'une infime partie des artefacts qui sont mis en valeur, qui sont les mêmes depuis l'ouverture du musée.

2415

Il faudrait que le musée ait les moyens financiers encore une fois de renouveler l'exposition ou de faire des expositions thématiques à partir de l'immense collection d'artefacts qu'il y a là, pour créer un intérêt nouveau évidemment. Parce que les gens, quand ils sont allés une fois voir l'exposition, évidemment ils ne vont pas revenir si c'est toujours la même qui est là.

2420

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci.

2425

Est-ce qu'il y a d'autres interventions? Oui, monsieur Gauthier.

2430

MICHEL GAUTHIER

PAR M. MICHEL GAUTHIER :

Ça va être très court. C'est juste un point que j'ai oublié d'élaborer tout à l'heure quand je parlais de ma crainte toujours de voir le MCC se retirer des dossiers.

2435 Pour moi, c'est très très important. Je sais que les villes qui sont face aux citoyens, qui sont
face aux promoteurs ont toutes sortes de pressions quand il s'agit de faire des développements, et
c'est pas toujours facile au niveau municipal de résister à ces pressions-là. Des fois, c'est un
parent, des fois, c'est un supporteur! Et à ce niveau-là, je pense que, je l'ai vu plusieurs fois aussi
2440 bien à l'Île qu'ici, la pression est très forte sur la ville des promoteurs, et le MCC,
malheureusement, devient "the bad guy", est souvent celui qui va dire non de façon relativement
arbitraire, mais ayant le recul pour le faire, donc étant moins soumis à ces pressions-là.

2445 Donc pour moi, quand j'insiste sur l'équilibre des deux (2), c'est dans ce sens-là. Je pense
que c'est des rôles complémentaires. Ça permet des fois au ministère de jouer le mauvais rôle,
mais ça permet aussi de maintenir un certain nombre de choses.

Donc c'est le commentaire que je voulais faire, et ça peut même se faire en complicité avec
les municipalités, quant à moi. Voilà.

2450 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci.

D'autres interventions? Oui monsieur.

2455

XAVIER LAFERRIÈRE

2460 **PAR M. XAVIER LAFERRIÈRE :**

2465 Bonjour. Moi, j'avais une question qui va plus à la Ville par rapport à ce qu'on a parlé tout à
l'heure, par rapport à La Citière, sur le plan du CMM. Ils disaient qu'il y avait un endroit, ils voulaient
peut-être faire changer les orientations du plan de conservation pour permettre le développement
entre l'autoroute et le lac ou la rivière, je crois.

2470 Je voulais savoir si le plan du CMM obligeait la Ville à développer ce site-là. Si légalement, la
Ville était obligée de développer ce site-là. Dans quel cas, peut-être que les orientations du plan de
conservation devraient justement pas changer, pour protéger ce site-là qui est en bordure de la
rivière, qu'on a parlé que ça pourrait être un site archéologique intéressant.

PAR LE PRÉSIDENT :

2475 Je vais demander à notre urbaniste-conseil d'apporter des éléments de compréhension là-dessus.

PAR M. SERGE FILION :

2480 Je sais pas si ma réponse va être aussi claire que vous le souhaiteriez, mais comme urbaniste, il semble y avoir une confusion où on a une orientation gouvernementale qui parle de protection des espaces naturels, de La Citière dans le cadre de l'arrondissement historique et naturel, disons, parce que les deux (2) sont très interreliés, et le plan de la CMM qui est le résultat de la concertation entre tous les élus pour freiner l'étalement urbain puis essayer de reconcentrer le développement axé sur le transport en commun, qui sont aussi un objectif louable.

2485 Il va falloir arbitrer ce genre de tiraillement là à un moment donné. Mais là, la question s'est posée clairement. On peut pas faire les deux (2) sur le même site.

PAR M. XAVIER LAFERRIÈRE :

2490 Non, mais c'est ça. Comme le ministère a probablement empêché le ministère des Transports de mettre des murs, peut-être qu'en ne changeant pas les orientations du plan de conservation patrimoniale, peut-être qu'on peut empêcher de ruiner un site qui peut peut-être être intéressant au niveau archéologique.

2495

PAR M. SERGE FILION :

2500 Je pense qu'on n'est pas dans le domaine de la légalité, là. J'essaierai pas de savoir quel est le ministère le plus important par rapport à un autre, je pense qu'on va nulle part.

2500

Mais je pense qu'il y a une obligation de concertation, un consensus de société à trouver dans, je dirais, l'intérêt général et supérieur de La Prairie, quels sont les meilleurs usages qu'on met à quel endroit!

2505 Et on a commencé ce soir, je pense, par vos interventions, à répondre beaucoup, là. Il y a des choses qui convergent.

Et je pense qu'on va être en mesure de faire une espèce de synthèse, un document d'orientation, de préciser un peu le plan de conservation, tout ça dans une vision globale.

2510

Je pense qu'il ne faut pas faire de strabisme intellectuel, regarder dans deux (2) directions différentes avec la même paire d'yeux! Alors c'est ça, je pense, c'est un des rôles du ministère de la Culture, d'essayer de fédérer les différents ministères provinciaux autour d'un projet commun comme celui de La Prairie.

2515

PAR M. XAVIER LAFERRIÈRE :

Mais moi, mon point, c'était juste avant de changer une orientation pour permettre peut-être de s'assurer que c'est pas un site qui a une importance archéologique ou une importance qui pourrait être détruite par un développement quelconque, là.

2520

PAR M. SERGE FILION :

Il va falloir qu'il y ait négociation là-dessus, ça me paraît clair.

2525

PAR M. XAVIER LAFERRIÈRE :

Puis je voulais juste faire un dernier point! Moi, je reste, ça fait quarante (40) ans que je reste dans le Vieux-La Prairie, je demeure dans une maison sur la rue Saint-Jacques, on a rénové entièrement la maison à l'extérieur il y a deux (2) ans; pour parler avec madame Chopin après, la fameuse subvention du vingt-cinq pour cent (25 %), nous, on l'a eue. C'est pas à la Ville à la demander, c'est le propriétaire.

2530

Sauf que le point majeur pour aider les propriétaires dans le Vieux-La Prairie, c'est que les subventions ne sont pas connues, ne sont pas sues. Nous, on s'était renseignés à la Ville. Même la Ville, en tout cas, quand on arrivait au comptoir, on ne connaissait pas vraiment quelles étaient les subventions disponibles. Ils disaient, appelez au ministère, ils ont peut-être des enveloppes discréditaires pour certaines maisons.

2535

Il y a des programmes qui existent, mais ils ne sont pas connus, ils ne sont pas publicisés. Peut-être que c'est fait exprès pour pas qu'il y ait trop de demandes, mais en tout cas!

2540

Il y a des enveloppes qui existent, mais il faut que ce soit su par les propriétaires. Il faut que les renseignements aillent jusqu'aux propriétaires pour sauver des maisons comme celle de madame Chopin.

2545

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup.

2550

MOT DE LA FIN

PAR LE PRÉSIDENT :

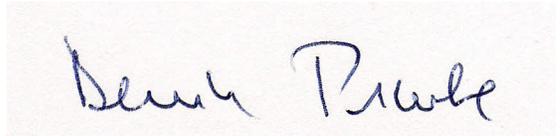
2555 C'est la fin de cette consultation, qui a été bien agréable, que nous avons entreprise il y a déjà trois (3) mois maintenant, avec la mise en ligne du plan de conservation, puis la soirée d'information du 15 avril.

2560 Ça se complètera dans les semaines qui viennent par notre rapport de consultation, notre avis, une éventuelle nouvelle mouture du plan de conservation par le ministère, pour sa publication éventuelle par la ministre ultérieurement.

Alors merci beaucoup et bonne soirée.

2565

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription de l'enregistrement numérique.



2570

DENISE PROULX, s.o.